

# Cère et Goul en Carlades

Portrait de territoire  
2021

Vue depuis le rocher des pendus – Vic sur Cère



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOMMAIRE

L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.9
Mobilité	P.13
Économie	P.14
Agriculture	P.15
Urbanisme, logement et habitat	P.23
Environnement	P.26
Patrimoine	P.34

11 communes

5 000 habitants

64 % de son territoire est situé dans le PNR des volcans d'Auvergne

31 % de son territoire est recouvert par la forêt

16 % des emplois sont issus la filière agricole

168 exploitations agricoles

4 % de la SAU départementale

7 monuments historiques

1 site classé



**4 915**  
HABITANTS

**11**  
COMMUNES

**21**  
HABITANTS/KM<sup>2</sup>

N° siren : 241501089

**CC Cère et Goul en Carlades**

Siège : 6 rue de l'Elancèze  
15800 Vic sur Cère

Téléphone : 04 71 47 89 02  
Courriel : [secretariat@carlades.fr](mailto:secretariat@carlades.fr)  
Site internet : [www.carlades.com](http://www.carlades.com)

**Budget 2018 :**

Fonctionnement : 2,8 M€  
Investissement : 3,3 M€

**Elus :**

Présidente : Dominique Bru

Vice-présidents :

2<sup>e</sup> : Philippe Mourgues (tourisme, communication)

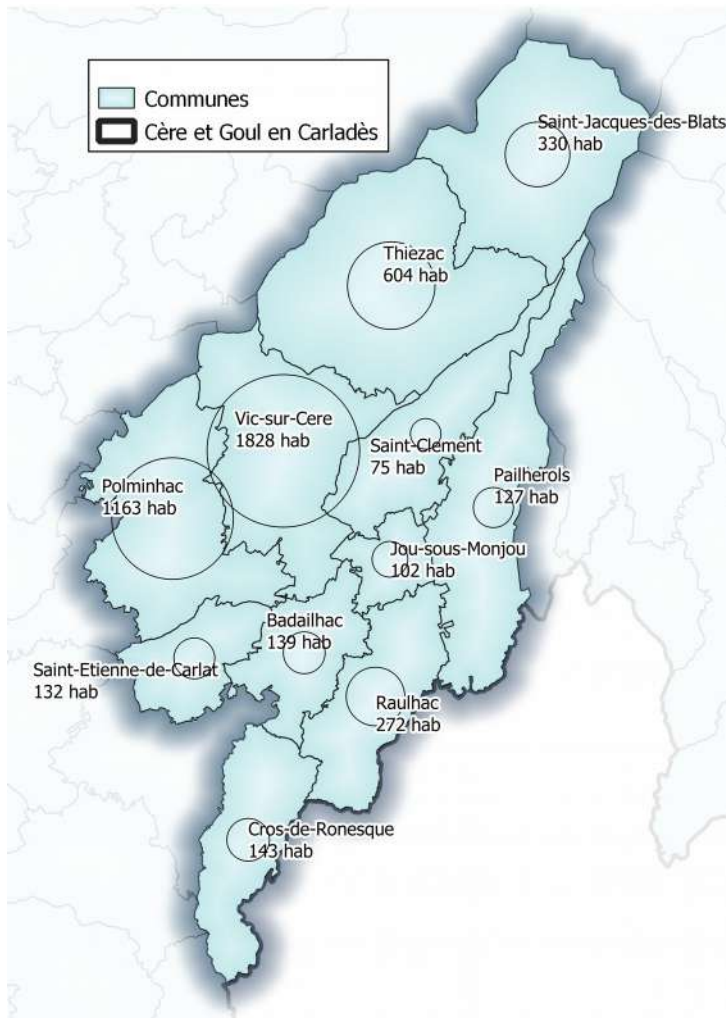
3<sup>e</sup> : Marie-Noëlle Moulher (économie de proximité, revitalisation des centres-bourgs, habitats et services publics).

4<sup>e</sup> : Alain Falieres (économie circulaire, gestion des déchets, développement durable, finance, urbanisme)

5<sup>e</sup> : Antoine Grichois (eau, assainissement, réseaux)

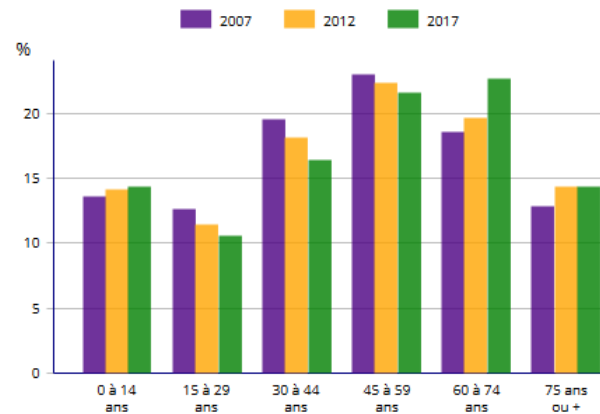
*Date d'élection : Juin 2020 actualisé en septembre 2021*

## Répartition de la population par commune

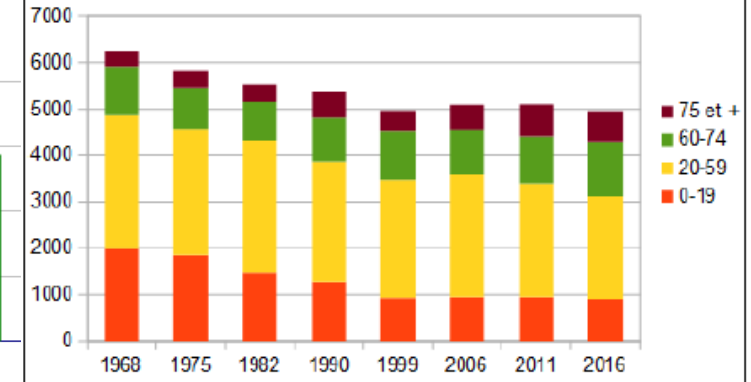


Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population			Evol. 2012-2017		Solde 2012-2017	
		2017	2012	% EPCI	v. abs	v. rel (%)	nat.	migrat.
Badailhac	12	139	127	2,8	12	9,4	7	5
Cros-de-Ronesque	16	143	136	2,9	7	5,1	3	4
Jou-sous-Monjou	6	102	116	2,1	-14	-12,1	-2	-12
Pailherols	26	127	137	2,6	-10	-7,3	-5	-5
Polminhac	29	1163	1118	23,7	45	4,0	-9	54
Raulhac	17	272	302	5,5	-30	-9,9	-31	1
St-Clément	17	75	63	1,5	12	19,0	-1	13
St-Étienne-de-Carlat	11	132	141	2,7	-9	-6,4	1	-10
St-Jacques-des-Blats	31	330	325	6,7	5	1,5	-7	12
Thiézac	42	604	616	12,3	-12	-1,9	1	-13
Vic-sur-Cère	29	1828	1974	37,2	-146	-7,4	-88	-58
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>4915</b>	<b>5055</b>	<b>100</b>	<b>-140</b>	<b>-3</b>	<b>-131</b>	<b>-9</b>

Population par grande tranche d'âge

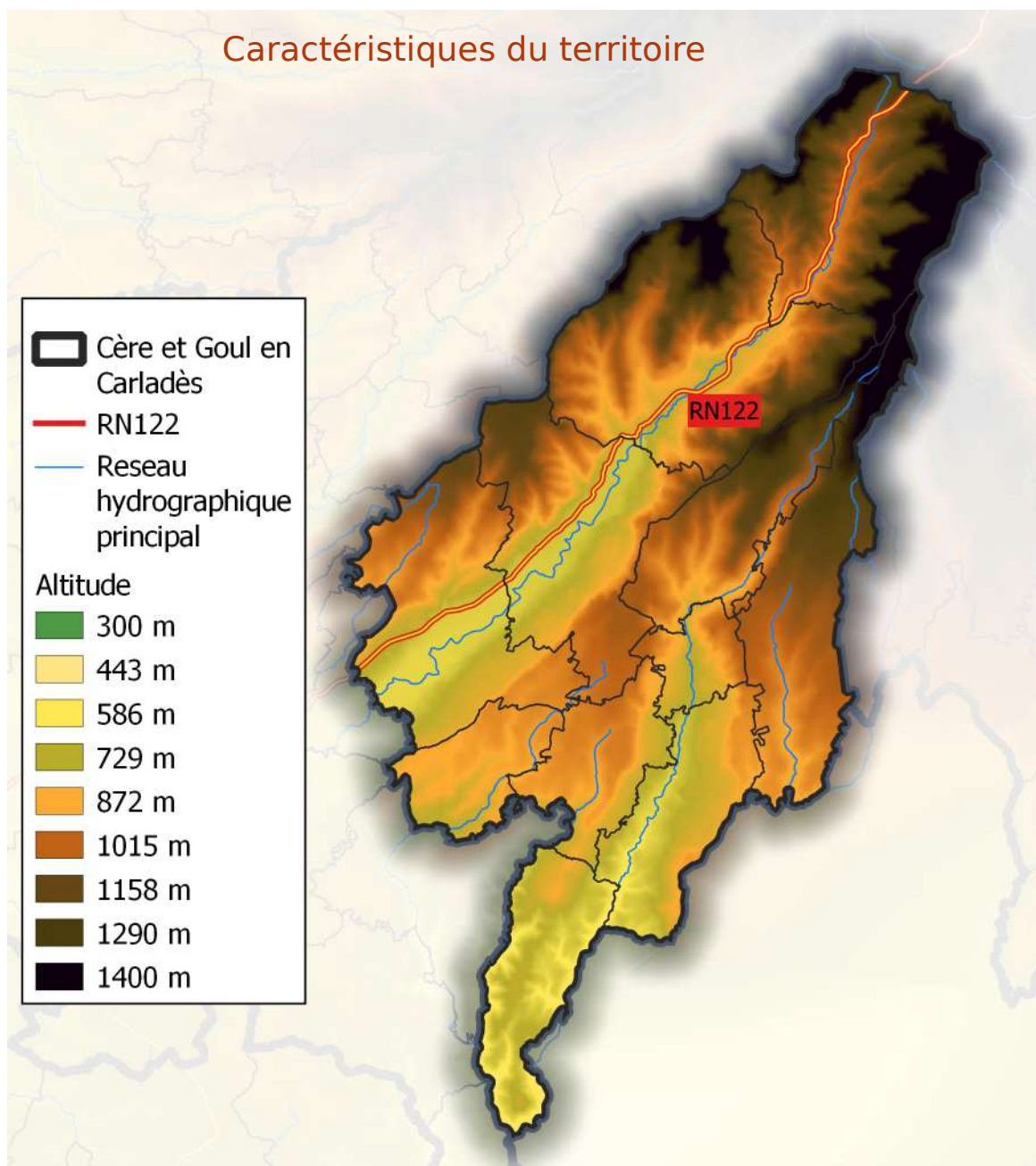


Evolution de la structure de la population Cère et Goul en Carladès



### A Retenir :

Avec moins de 5 000 habitants, et une superficie de 237 km<sup>2</sup>, Cère et Goul est le plus petit EPCI du département.



Cère et Goul en Carladès est la plus petite communauté de communes du Cantal avec 11 communes et 5 000 habitants. Elle se situe entre le bassin d'Aurillac et les Monts du Cantal.

Son territoire montagneux et ses grands espaces en font un territoire de tourisme de pleine nature à fort potentiel.

Périmètre : 111 km

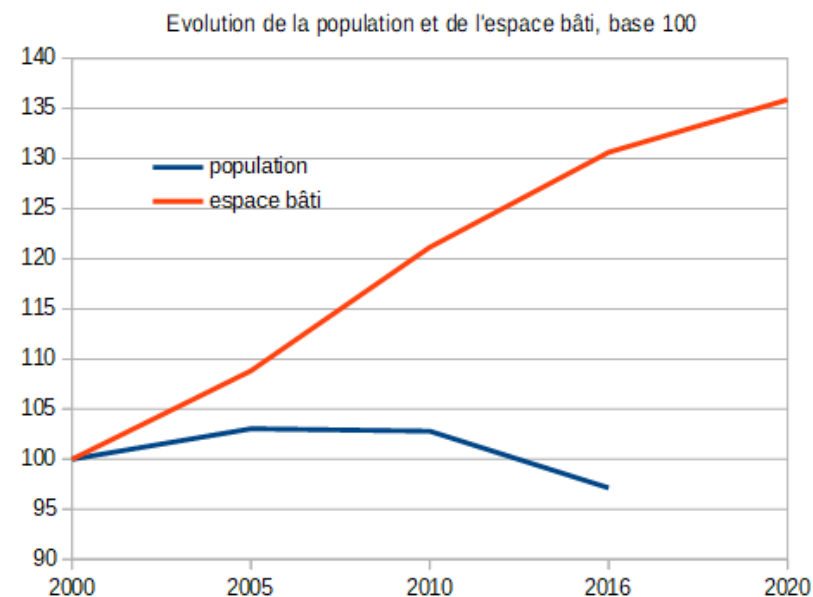
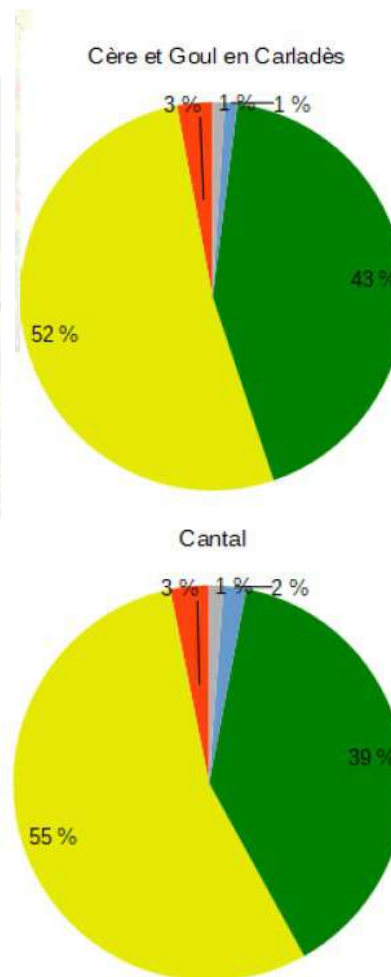
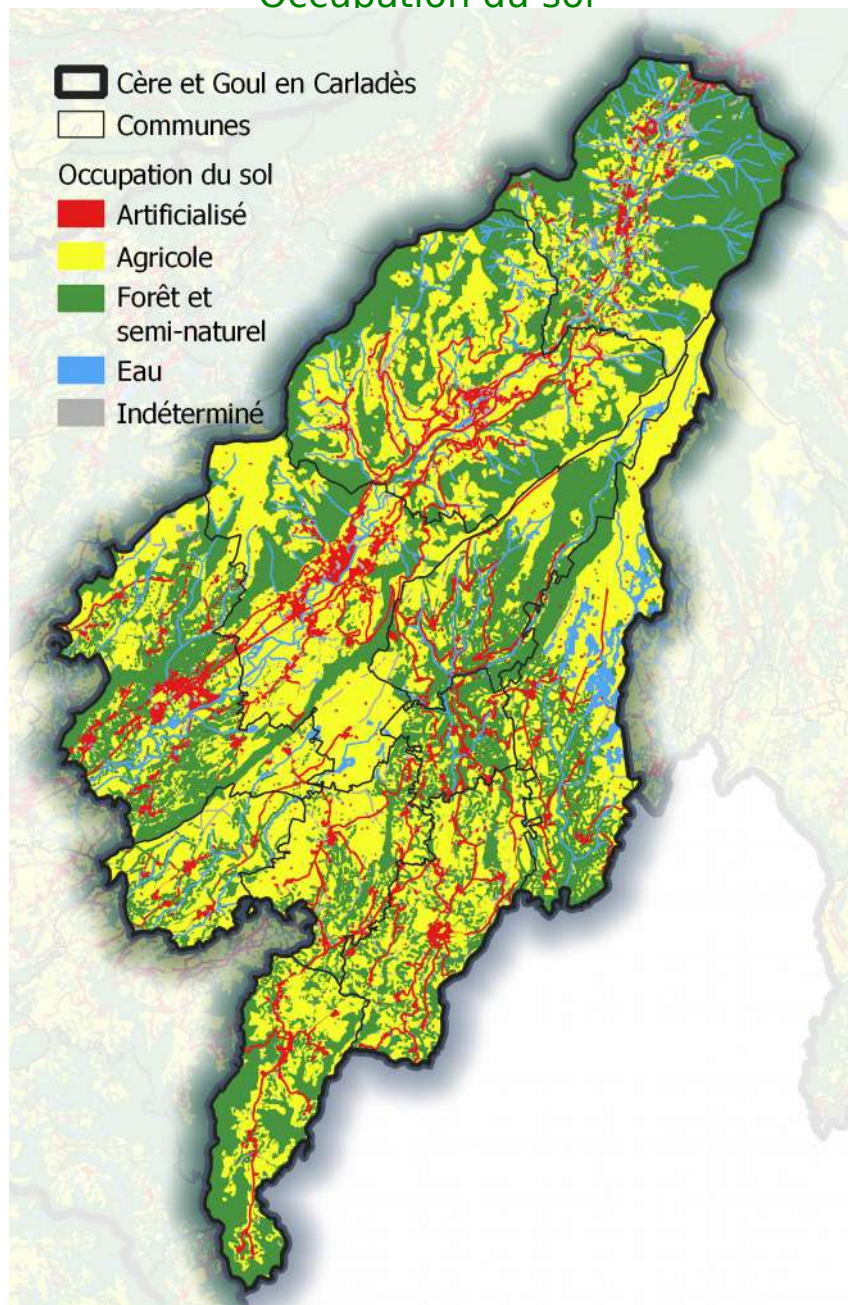
Superficie : 237 km<sup>2</sup>

Altitude mini : 433 m

Altitude maxi : 1841 m

Altitude moyenne : 977 m

## Occupation du sol



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. On le remarque sur Cère et Goul avec les pôles urbains de Vic-sur-Cère et Polminhac qui sont les villes les plus peuplées de l'EPCI.

## OBLIGATOIRES

### Aménagement de l'espace

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- PLU et document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale
- Conduite d'action d'intérêt communautaire.

### Développement économique

\* création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

\* mise en œuvre de toutes études ou actions permettant le maintien des derniers commerces en milieu rural.

\* actions d'animation visant à l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités.

### Collecte et traitement des déchets des ménages

GEMAPI

## FACULTATIVES

### Protection et mise en valeur de l'environnement

- création, entretien et valorisation des circuits de randonnée définis dans le cadre d'un schéma intercommunal.
- études, aménagements et entretien de sites remarquables en liaison avec le schéma intercommunal de circuits de randonnées.
- gestion et animation de sites NATURA 2000 et Programmes Agro-environnementaux (PAEC)
- Aménagement et gestion de l'Espace Naturel Sensible du Pas de Cère et de ses accès
- Energies renouvelables : Etude, création, gestion et entretien d'équipements publics contribuant au fonctionnement de la filière bois énergie sur la ZA de Comblat.

### Politique du logement et du cadre de vie

### Action sociale d'intérêt communautaire

### Voirie

### Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

### Eau (compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> Janvier 2026)

### Assainissement (compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> Janvier 2026)

- création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

## SUPPLÉMENTAIRES

- Mise en place d'un service de portage de repas à domicile.
- Gestion de proximité des transports scolaires des élèves du territoire et éventuellement des élèves de Carlat, scolarisés au Collège de Vic sur Cère, dans les écoles communales (maternelles et primaires) des communes membres de la communauté de communes et au RPI de Carlat, cet établissement accueillant des élèves de la Communauté de communes.
- Actions de sensibilisation et de communication dans les domaines de compétences de la communauté.



## Ville lauréate du programme Petites villes de demain



Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centres-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

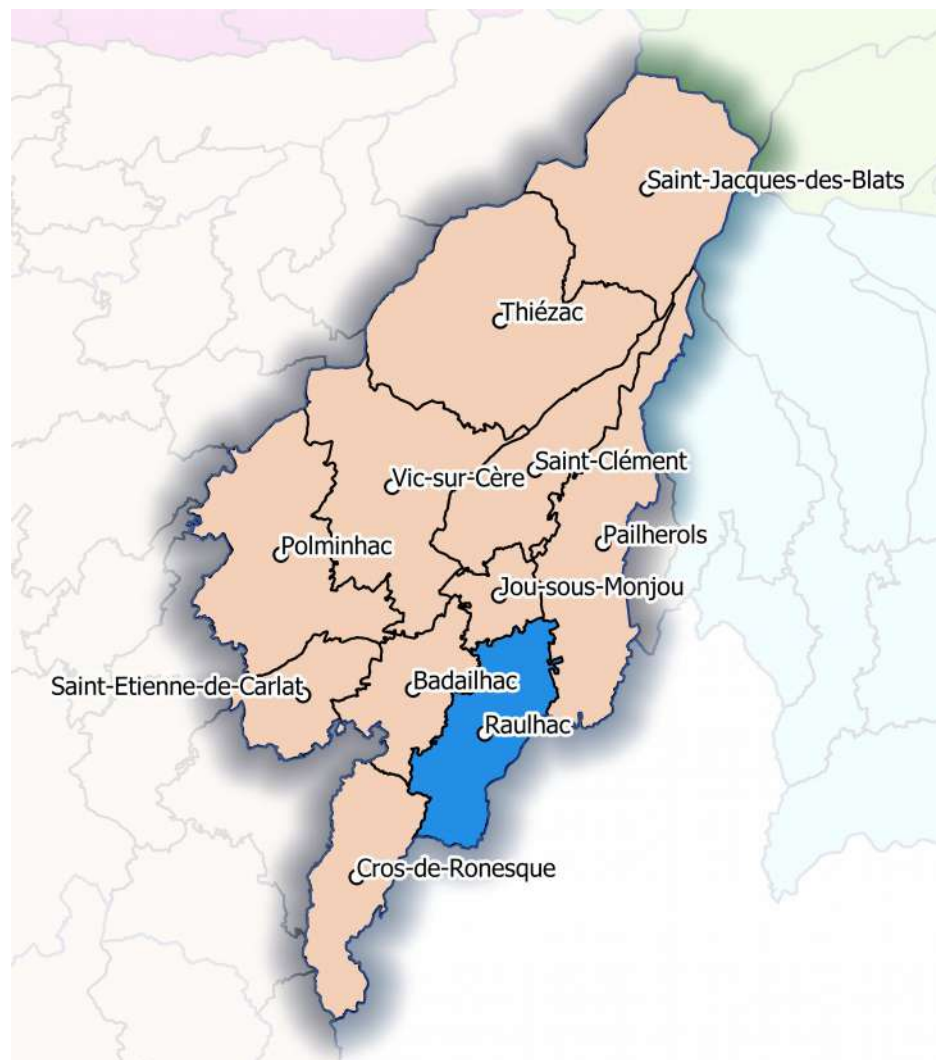
On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.11).

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.11).

Source : INSEE



- Bassin de vie
- Aurillac
  - Bort-les-Orgues
  - Decazeville
  - Laguiole
  - Langeac
  - Massiac
  - Mauriac
  - Maurs
  - Murat
  - Mur-de-Barrez
  - Riom-es-Montagnes
  - Saint-Chely-D'Apcher
  - Saint-Flour

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre.

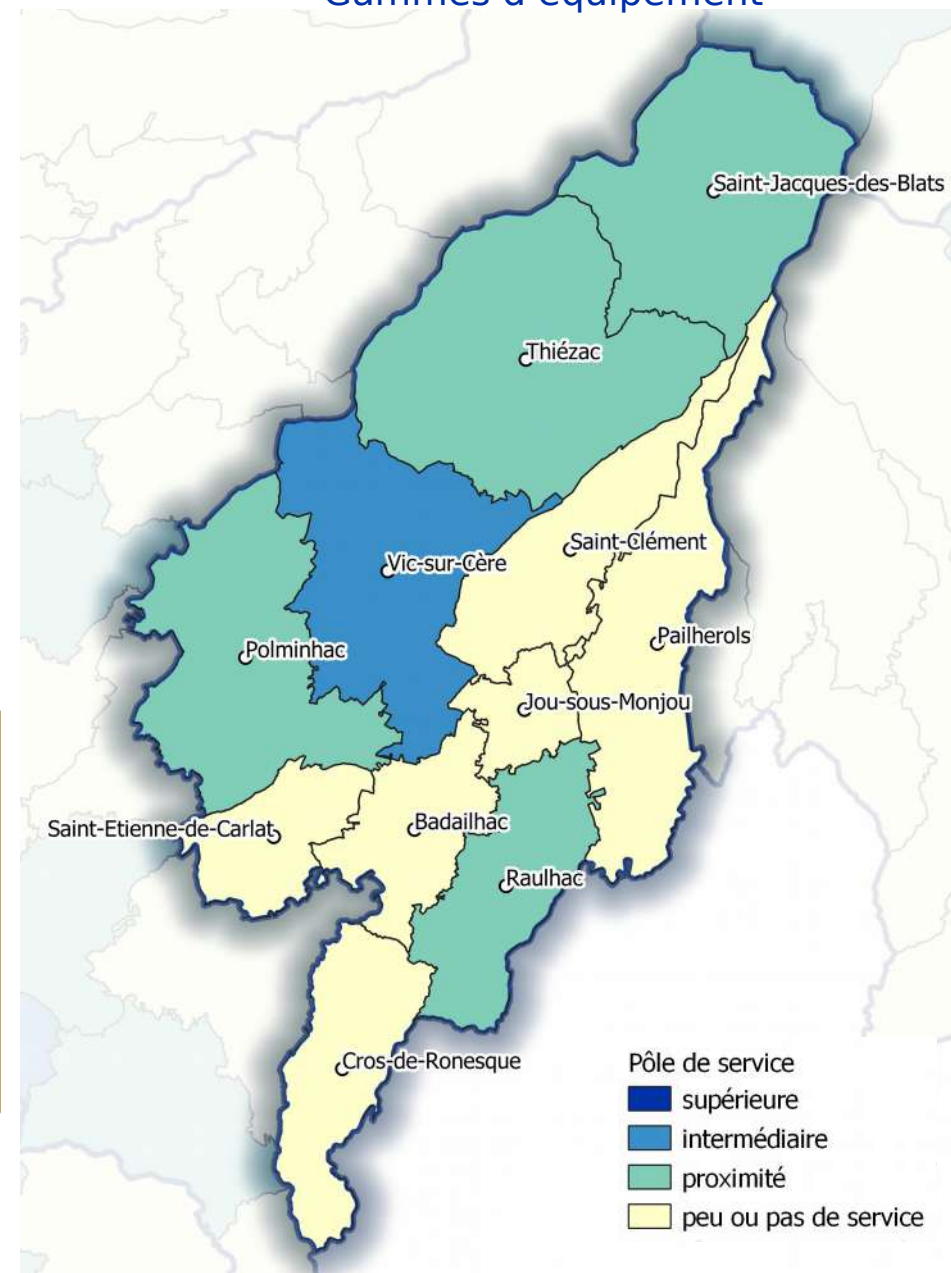
## A retenir :

Grâce à sa petite superficie et à sa proximité avec le bassin d'Aurillac, le territoire de Cère et Goul dispose d'une bonne accessibilité aux équipements de première nécessité.

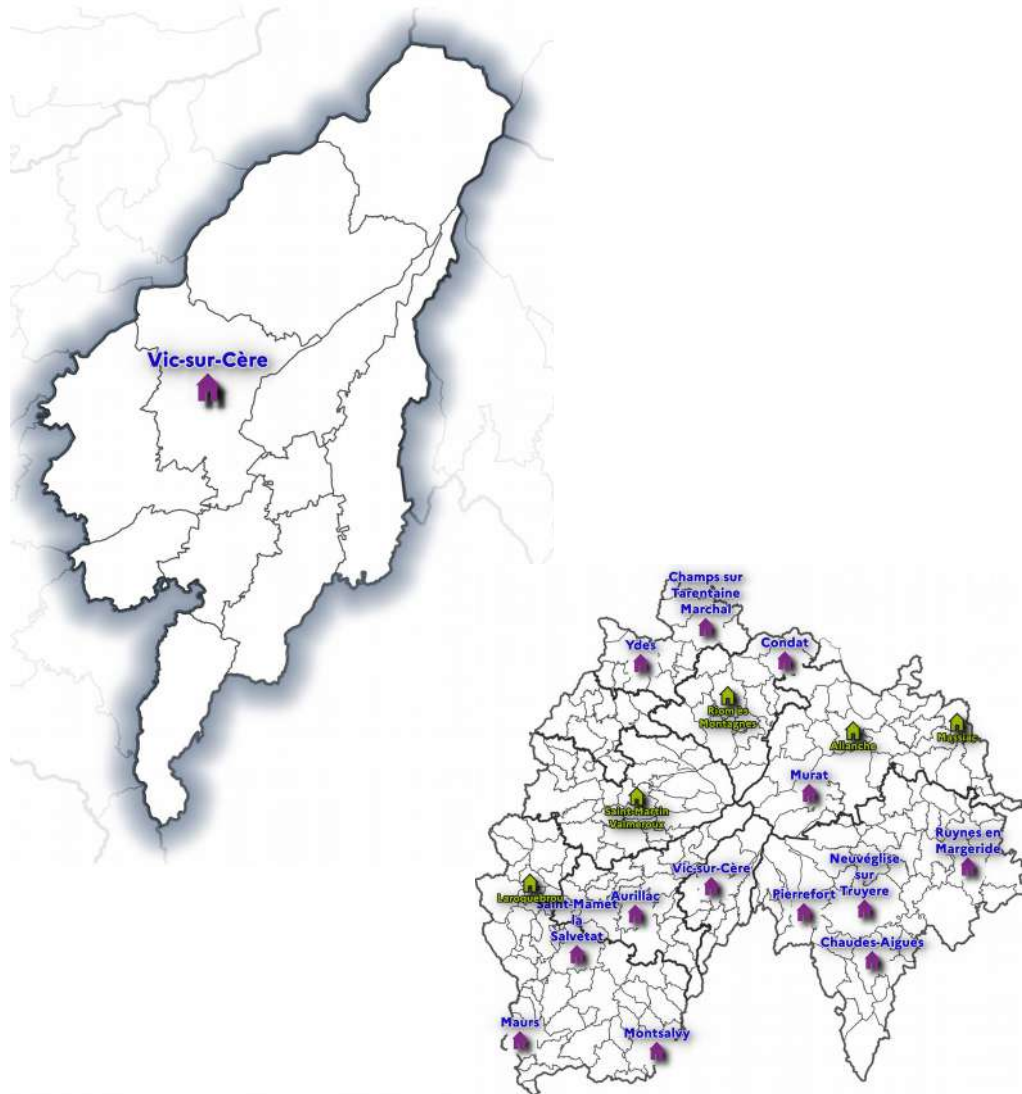
Type de service	Temps d'accès aux services (en minutes)	
	EPCI	Cantal
Proximité	3	1,9
Intermédiaire	4	4,4
Supérieure	7	7,3

Source : INSEE 2014


## Gammes d'équipement




## France services

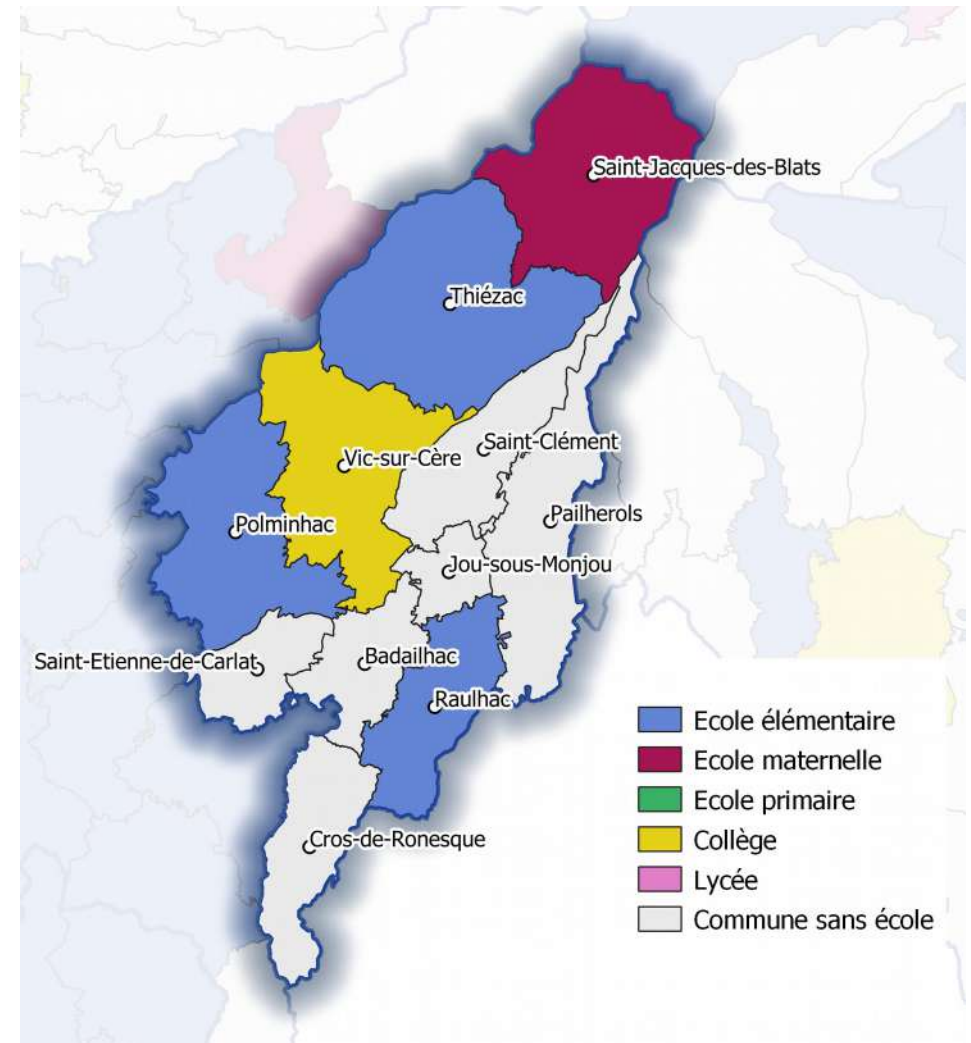


Communes

 France services

 Sites candidats à une homologation avant fin 2022

## Établissements scolaires



Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

- **École primaire**: regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

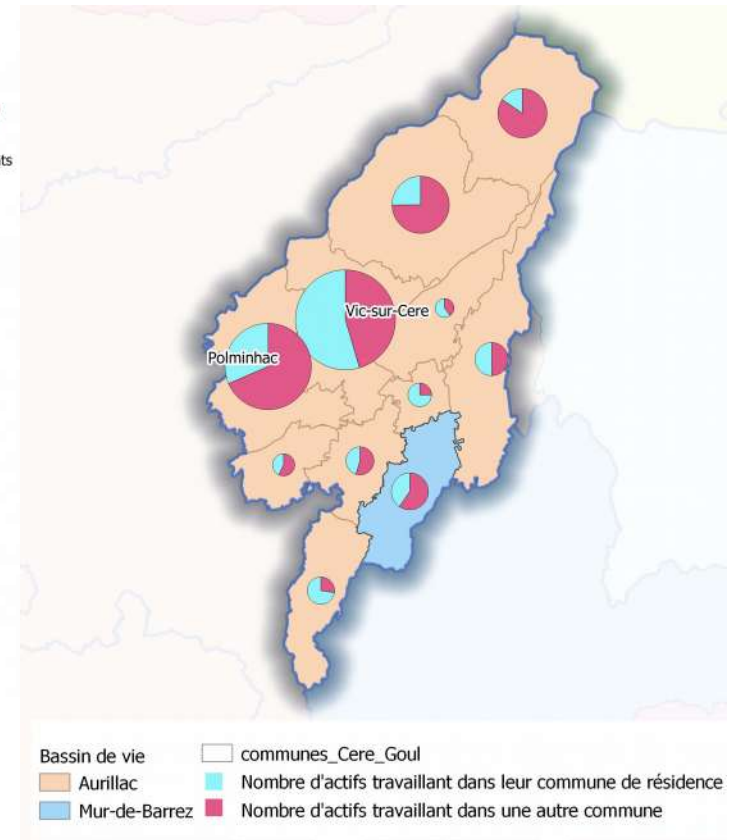
## Voies de communication principales



## Principaux flux domicile-travail (flux > 100)



## Mouvement d'actif par commune



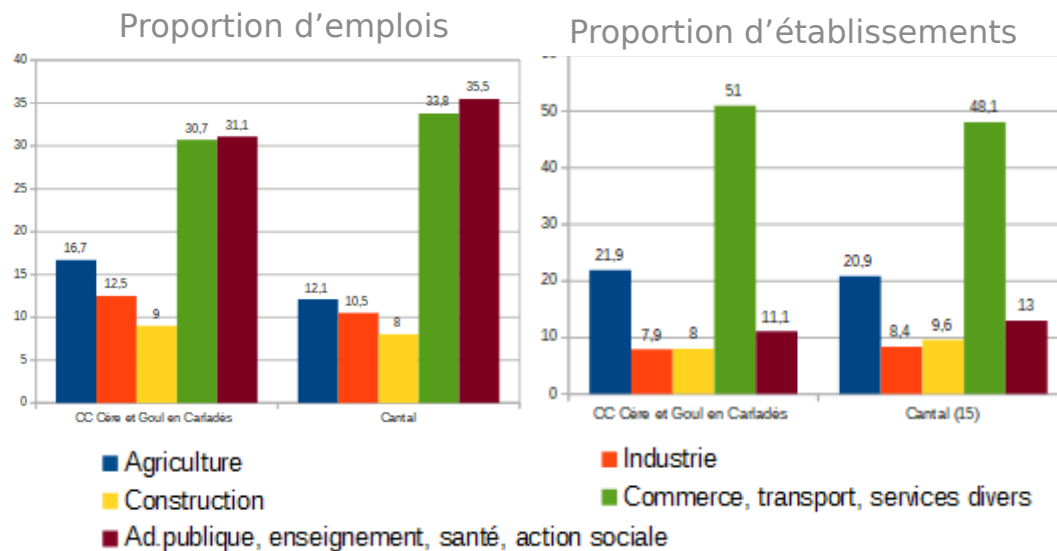
### A retenir :

Sur les 2 000 actifs du territoire de Cère et Goul, 59 % travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

Ce flux se dirige essentiellement vers la ville d'Aurillac.

Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	2 258,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 440,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	39,8	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %)	12,7	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2017)	EPCI	Cantal
Actifs	73,9	75,6
Actifs ayant un emploi	69,2	69
Chômeurs	6,8	8,8
Inactifs	26,1	24,4
Élèves, étudiants	5,9	7,2
Retraités ou préretraités	11,6	9,8
Autres inactifs	8,6	7,4



**Tourisme (INSEE 2017) :**  
 17 hôtels (375 chambre)  
 et 7 campings (530 emplacements).

## Déploiement de la Fibre



### A Retenir :

Cère et Goul est le territoire qui a le taux de chômage le plus faible du département (6,8%).

## Surface agricole utile

### L'agriculture dans le Cantal – Données clés

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles est tournée vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA\* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

\*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grand groupement pastoral de France.

### L'agriculture à Cère et Goul– Données clés

Le territoire de Cère et Goul est le plus petit territoire agricole du Cantal avec 168 exploitations agricoles, il ne représente que 4 % de la SAU départementale. Pourtant l'agriculture représente 17 % des emplois du territoire.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures perennes (vignes, vergers...)

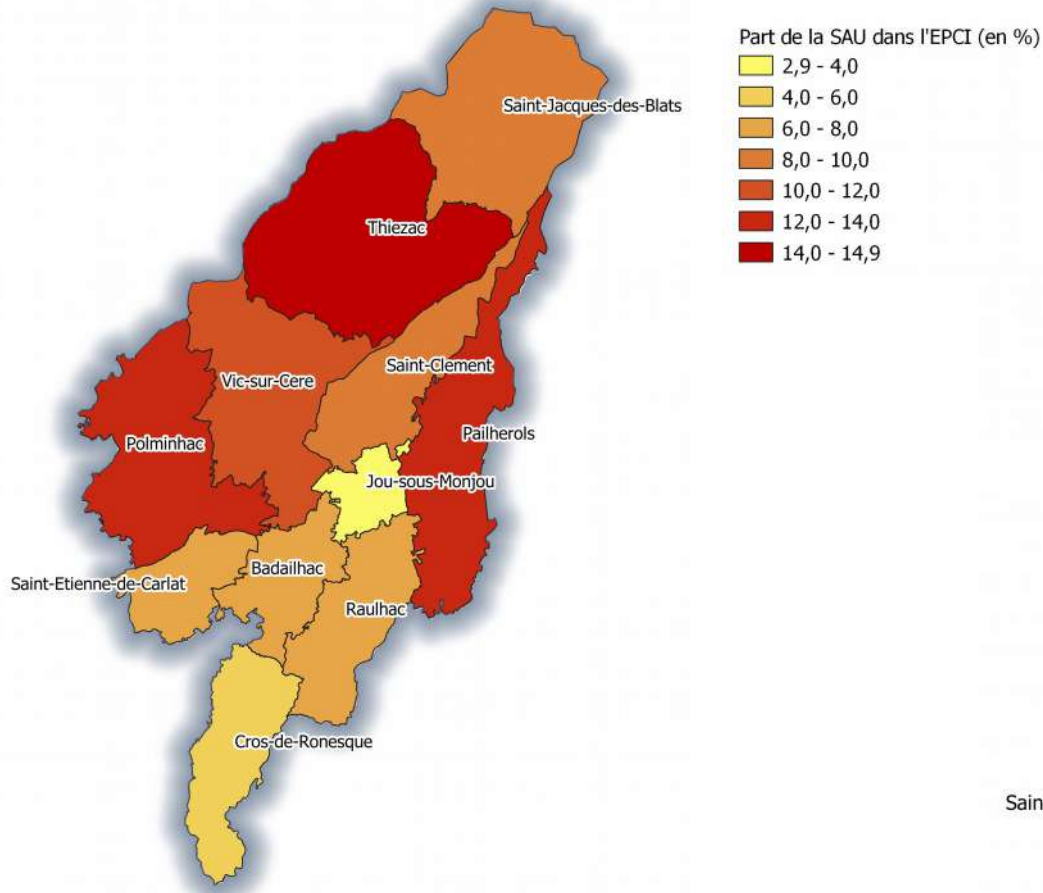
Elle n'inclut pas les bois et forêts.

SAU Totale		SAU moyenne par exploitation (ha)			
EPCI	Cantal	Année	EPCI	Cantal	
14 231 ha	335 552 ha	2016	81	73	
Typologie de la SAU (en%)		2017	82	74	
	EPCI	Cantal	2018	82	75
BIO	9,5	7	2019	83	76
Non BIO	90,5	93	2020	82	77

Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	1	5
Praires permanentes	94	83
Prairies temporaires	4	11
Autres	0	0
Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	0	6
Praires permanentes	96	80
Prairies temporaires	3	12
Autres	1	2

## Surface agricole utile

### Part de la SAU dans l'EPCI



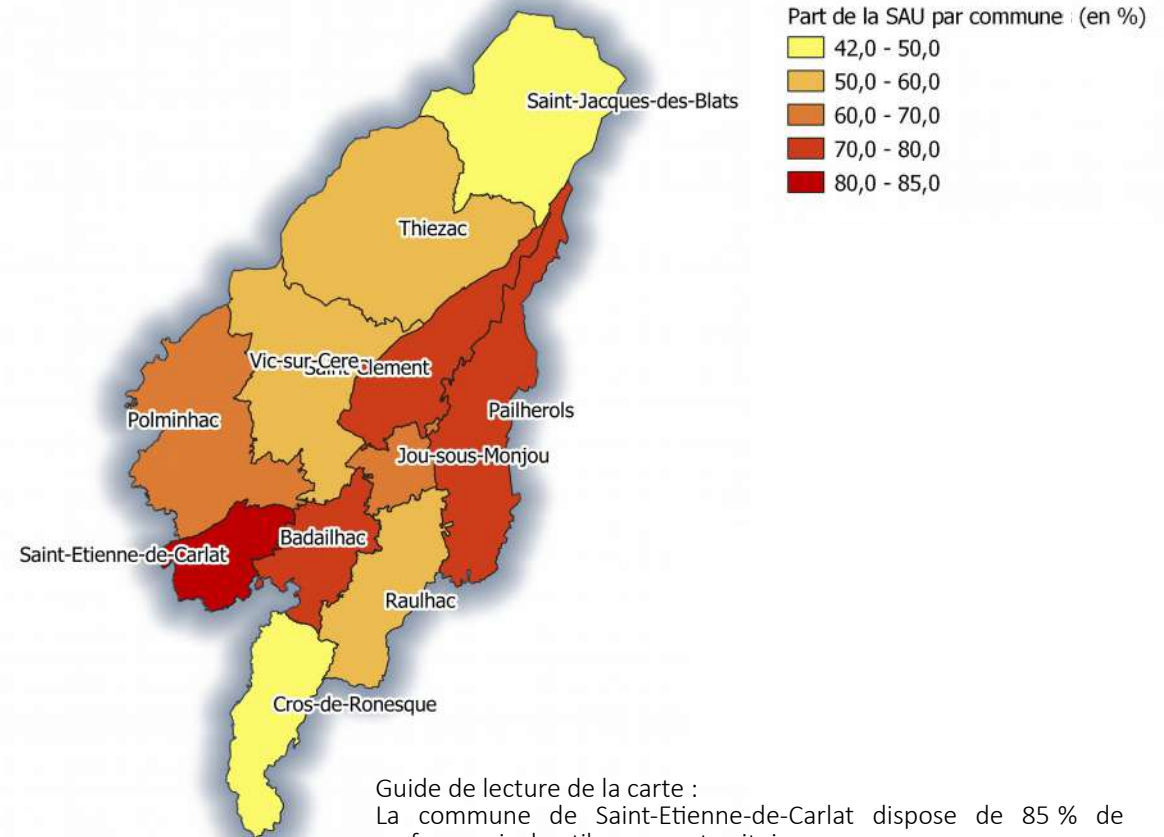
Guide de lecture de la carte :  
La commune de Thiezac représente 14,85 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

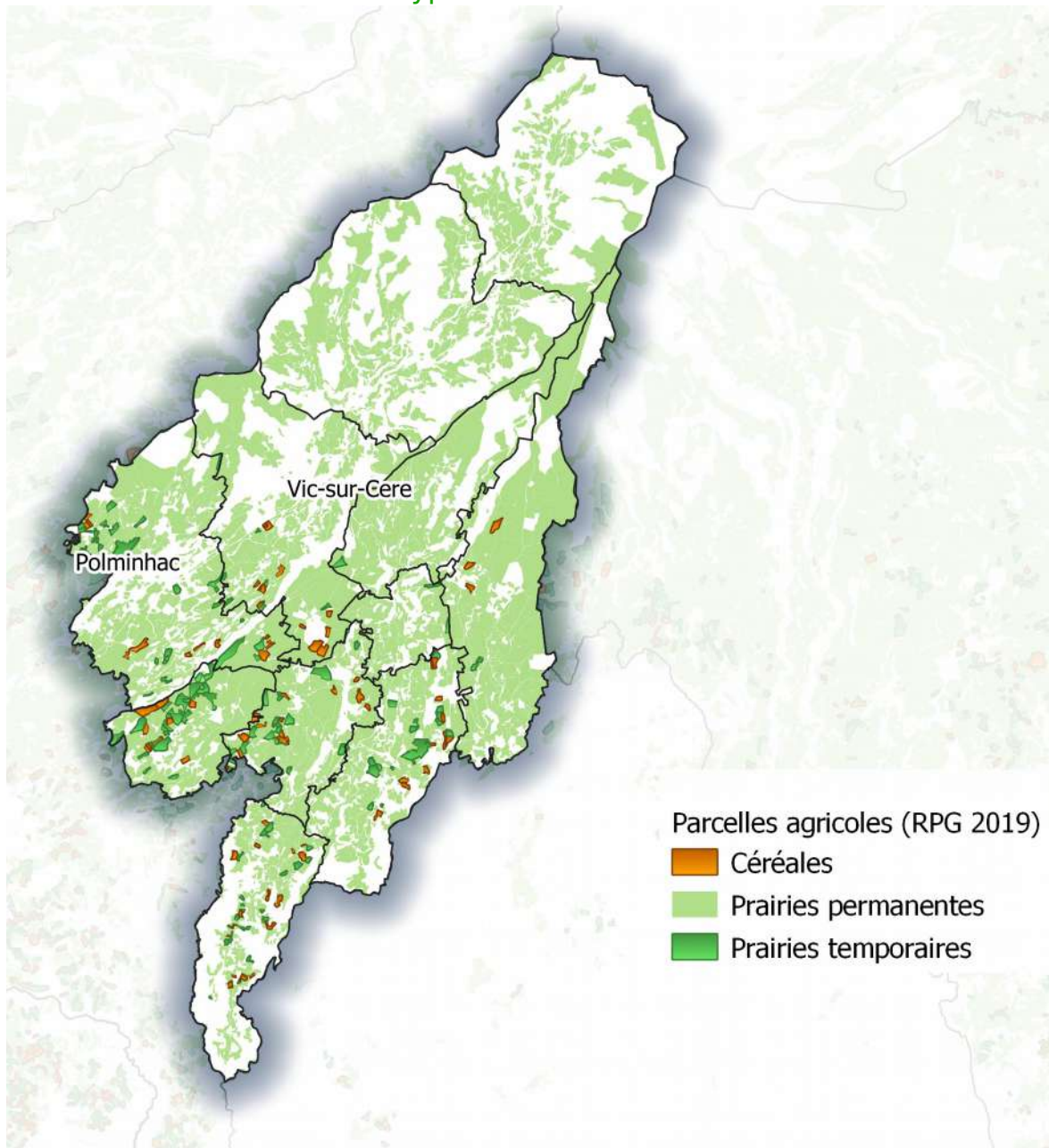
### Part de la SAU par commune



Guide de lecture de la carte :  
La commune de Saint-Etienne-de-Carlat dispose de 85 % de surface agricole utile sur son territoire.

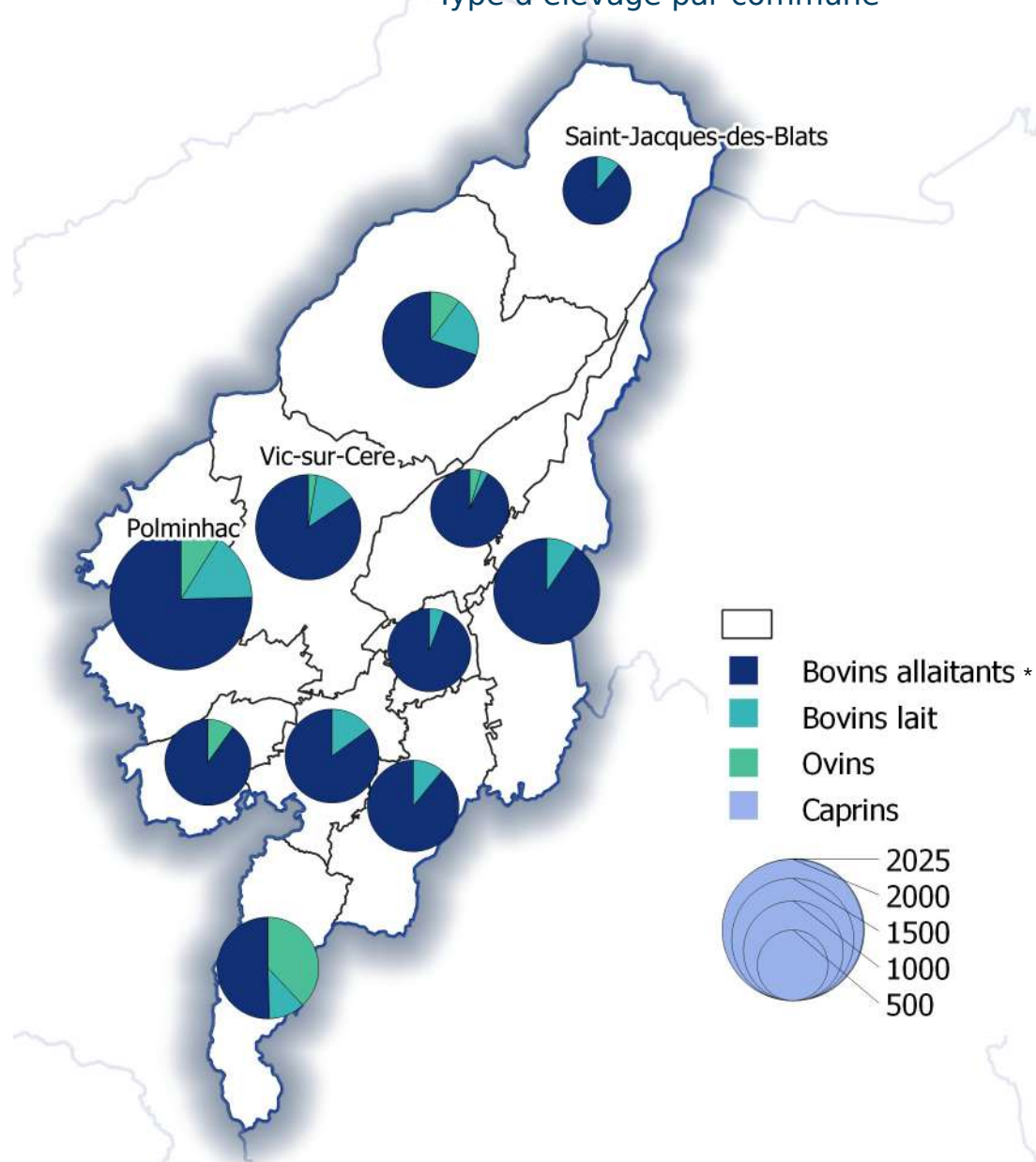


### Type de culture



Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.  
Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.

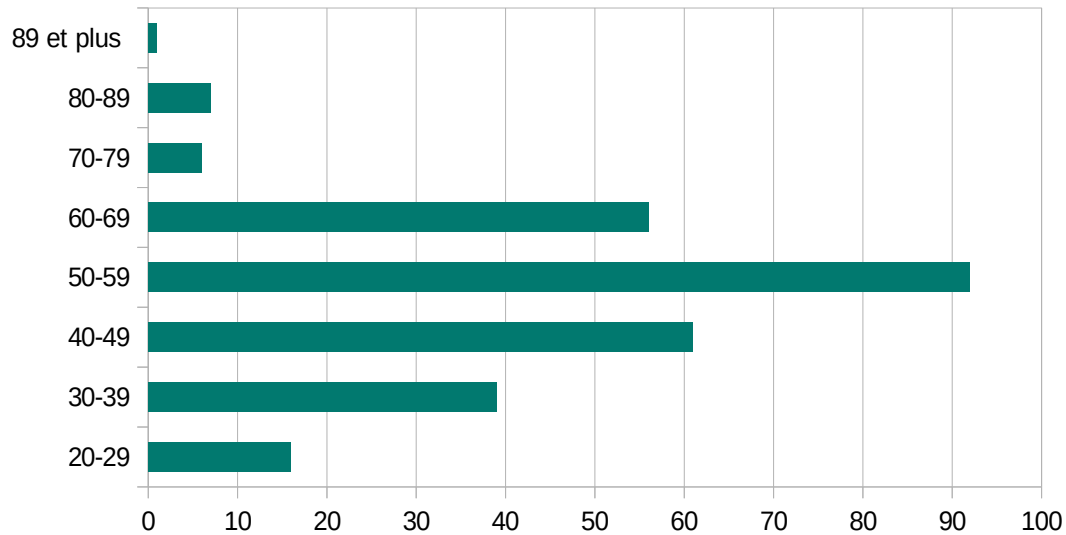
Type d'élevage par commune



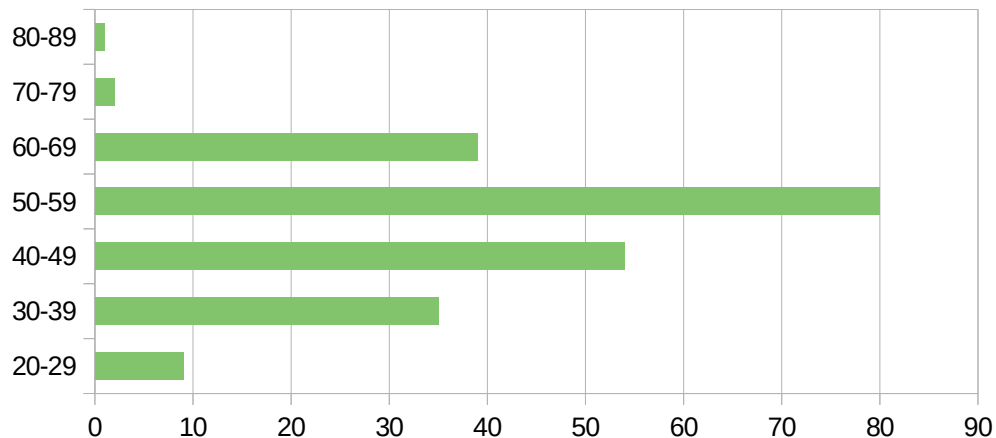
Type d'élevage (en %)				
	Bovins allaitants*	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	81	11	8	0
Département	63	25	10	2

\*Bovins allaitants = bovins destinés à la production de viande

### Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



### Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge



#### Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire de Cère et Goul est de 52 ans quand la moyenne départementale se situe autour des 53 ans.

Les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles sont un peu plus jeunes avec une moyenne d'âge située autour de 50 ans.

#### 58 % des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

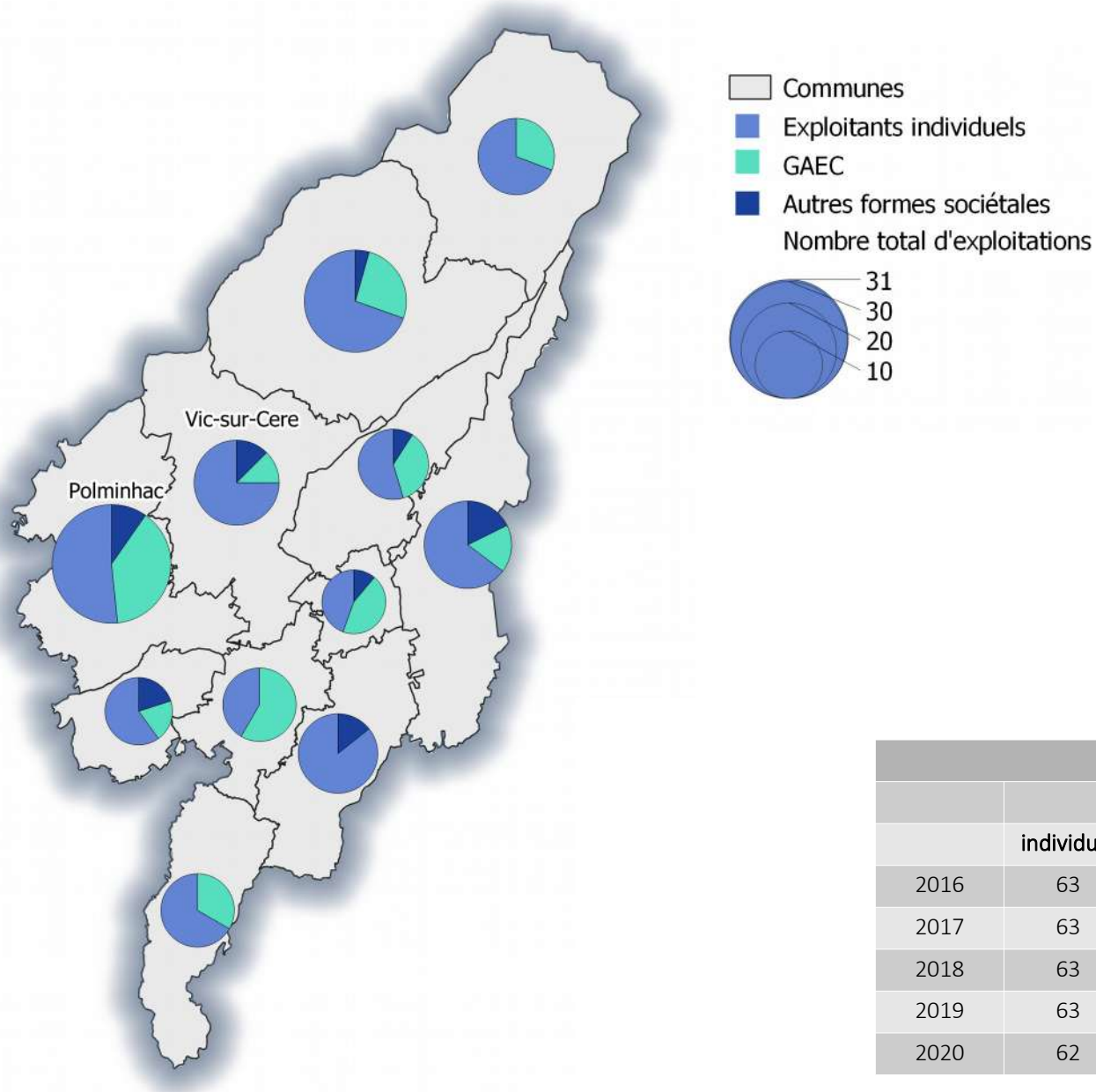
#### 6 installations sur la période 2017-2018 :

6 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de Cère et Goul, chacune a bénéficié des dotations jeunes agriculteurs.

\* Données MSA

## Structure des exploitations

### Forme juridique des exploitations agricoles



Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2016	171	4531
2017	168	4553
2018	167	4574
2019	164	4539
2020	168	4539

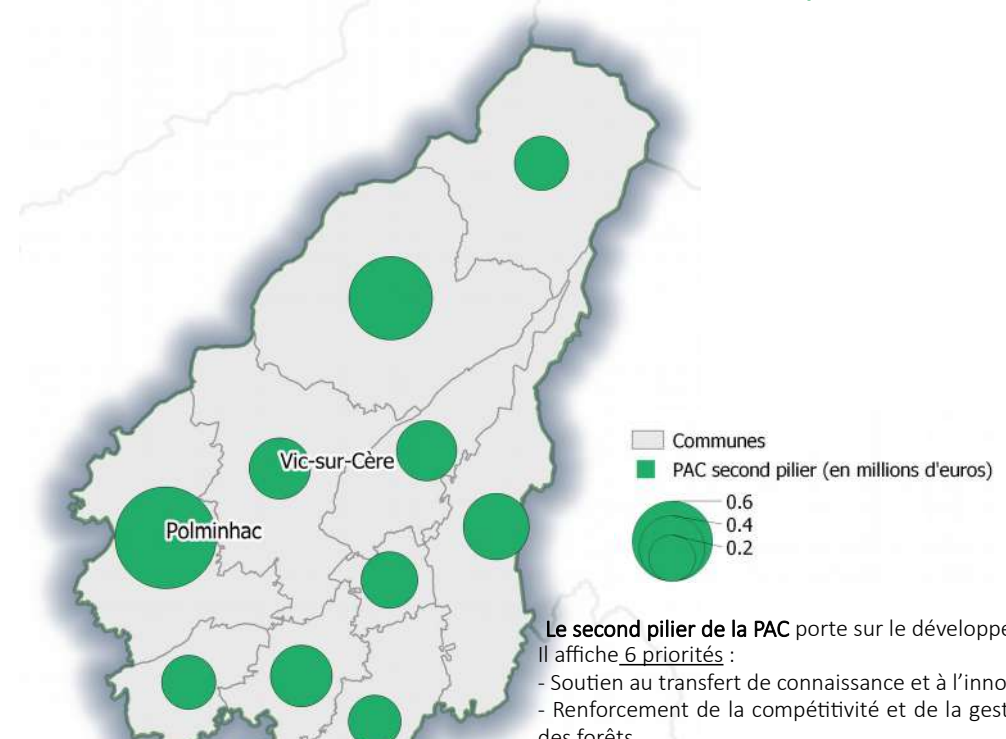
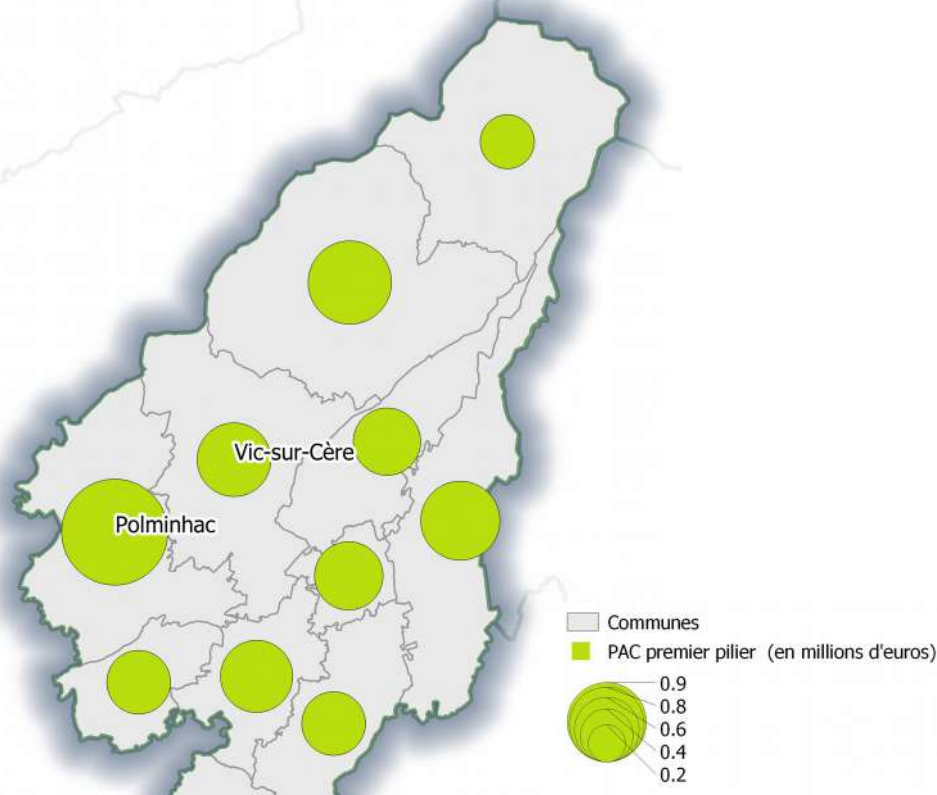
Installations aidées		
	Total	
Années	EPCI	Cantal
2015	NC	94
2016	2	84
2017	2	84
2018	4	94
2019	4	84

Statut des exploitations (en %)						
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	63	29	9	64	27	9
2017	63	29	8	64	28	8
2018	63	28	8	63	28	9
2019	63	29	8	63	27	10
2020	62	29	9	63	27	10

## Les aides de la PAC - Premier pilier

## Politique agricole commune

## Les aides de la PAC - Second pilier



**Le premier pilier de la PAC** correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

**Les aides couplés :** Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

**Les aides découplées :**

Paiement jeunes agriculteurs: pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

Paiement redistributif: permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

Paiement de base: une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

Paiement "vert" : accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

**Le second pilier de la PAC** porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts

- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire

- Restauration et protection des écosystèmes

- Promotion de l'utilisation efficace des ressources

- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

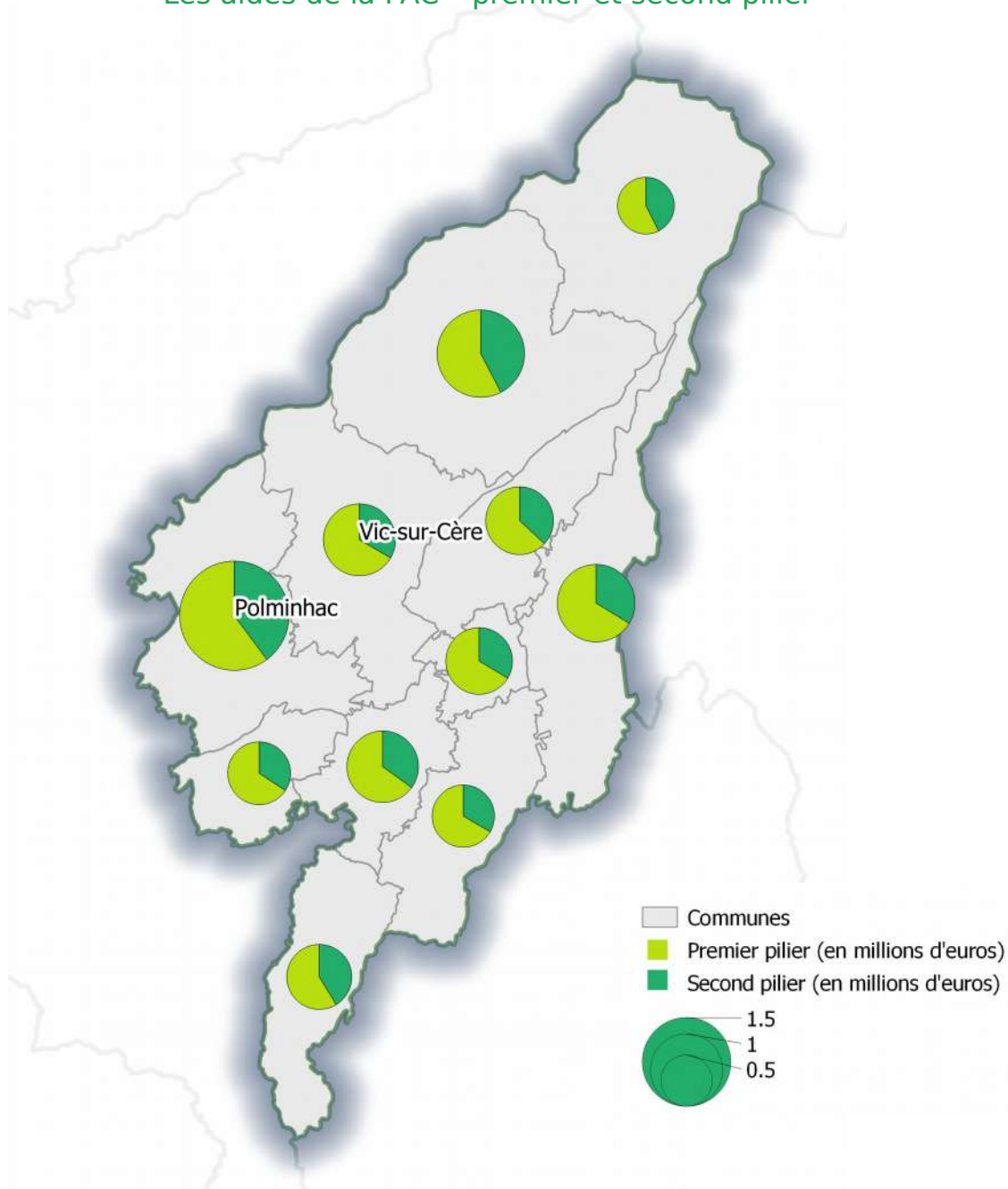
Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,

- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*

- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,

### Les aides de la PAC - premier et second pilier



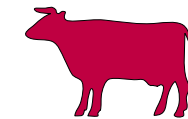
#### A Retenir :

**9 697 bovins**

**Dont :**

**87 % de vaches allaitantes**

**12 % de vaches laitières**



**Soit 4 % des bovins du département**

**800 ovins**



**4 % de la SAU du département**

**168 exploitations agricoles**



Code INSEE	Communes	Type d'actes				
		Cua	Cub	DP	PC	PD
15017	BADAILHAC	0	0	2	2	0
15058	CROS DE RONESQUE	0	1	6	1	0
15081	JOU SOUS MONJOU	0	0	4	3	0
15146	PAILHEROLS	0	1	3	1	0
15154	POLMINHAC	0	3	24	13	0
15159	RAULHAC	0	0	6	4	0
15180	SAINT CLEMENT	0	0	1	0	0
15183	SAINT ETIENNE DE CARLAT	0	0	3	4	0
15192	SAINT JACQUES DES BLATS	0	8	9	9	0
15236	THIEZAC	0	2	20	5	0
15258	VIC SUR CERE	0	5	34	11	0

**Cua** : Certificat d'urbanisme informatif, permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

**Cub** : Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, spécifie si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus (état de viabilité du terrain, desserte par les voies et réseaux d'eau...)

**DP** : Déclaration préalable de travaux, procédure allégée pour des projets de petites ampleurs

**PC** : Permis de construire

**PD** : Permis de démolir exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction.

### A retenir :

Le territoire de Cère et Goul est couvert par un **PLUI** depuis le 25 février 2020, il recouvre les 11 communes et s'inscrit au sein du **SCOT BACC** (Bassin d'Aurillac, du Carladès et de Châtaigneraie).

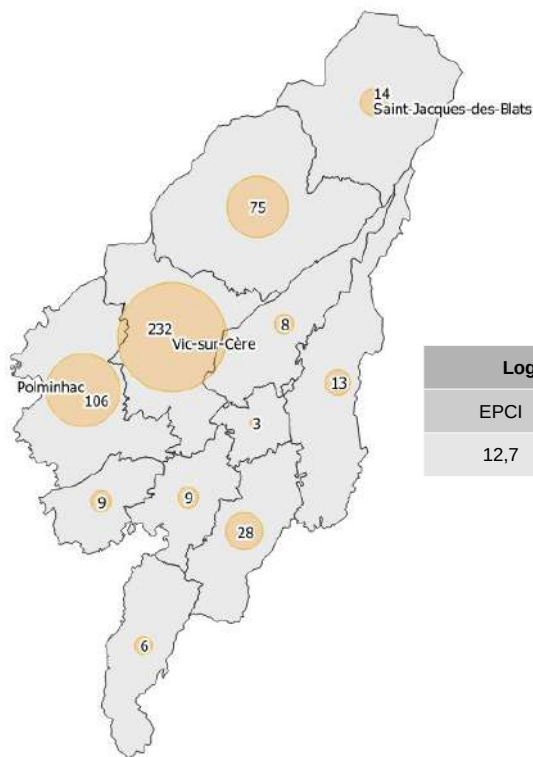
Evolution du nombre de logements entre 2013 et 2017 (INSEE)

Communes	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Part de logements vacants 2017 (%)
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	
Badailhac	95	100	58	58	28	33	9	9	9,00
Cros-de-Ronesque	127	129	67	71	47	52	14	6	4,65
Jou-sous-Monjou	97	101	53	52	41	46	3	3	2,97
Pailherols	118	117	58	58	43	46	17	13	11,11
Polminhac	695	709	513	523	91	80	91	106	14,95
Raulhac	226	226	140	131	61	67	26	28	12,39
Saint-Clément	69	73	32	36	29	28	8	8	10,96
Saint-Étienne-de-Carlat	67	69	52	48	9	12	6	9	13,04
Saint-Jacques-des-Blats	432	460	145	153	265	293	22	14	3,04
Thiézac	547	553	295	292	179	186	73	75	13,56
Vic-sur-Cère	1435	1444	928	845	347	367	160	232	16,07
<b>Total</b>	<b>3908</b>	<b>3981</b>	<b>2341</b>	<b>2267</b>	<b>1140</b>	<b>1210</b>	<b>429</b>	<b>503</b>	<b>12,64</b>

**A retenir :**

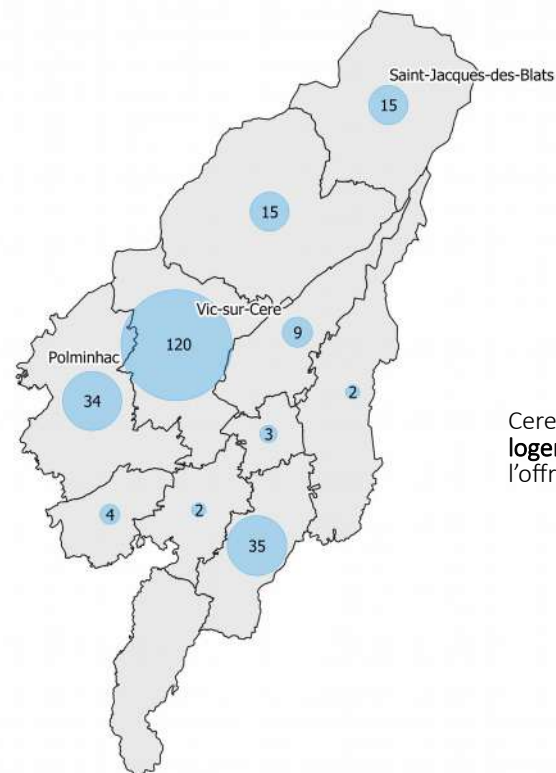
Les communes de Polminhac et Vic-sur-Cère sont particulièrement impactées par la problématique des logements vacants.

Nombre de logements vacants par commune



Logements vacants (en %) en 2017		
EPCI	Cantal	France
12,7	11,9	8,3

Nombre de logements sociaux par commune



Cère et Goul compte un parc de **239 logements sociaux** ce qui représente **3%** de l'offre départementale.

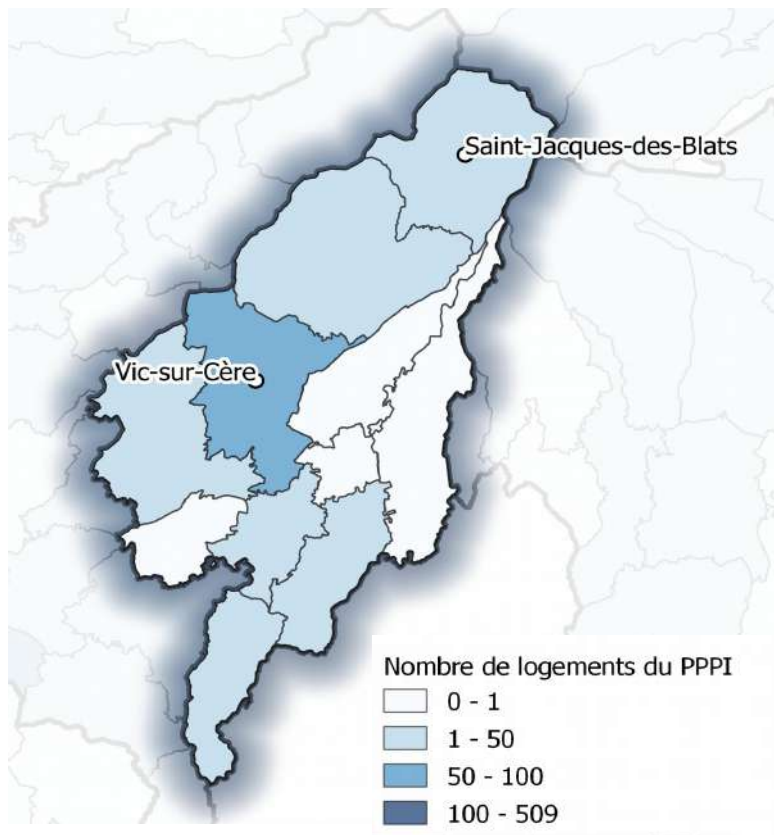


### Habitat indigne :

Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne

### Nombre de logements identifiés comme potentiellement indignes



En 2015, le PPPI repérait **6220** logements potentiellement indignes à l'échelle du département dont **212** sur la communauté de communes de Cère et Goul en Carlades

#### A retenir :

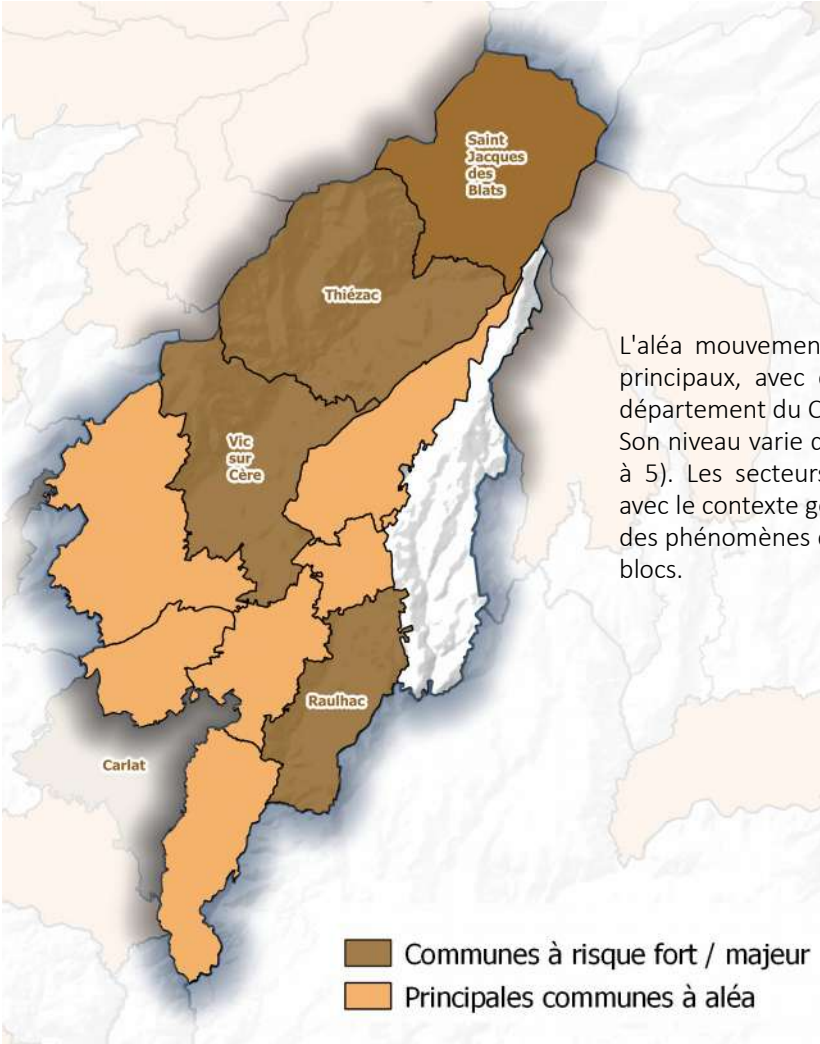
Le nord du Cantal est particulièrement touché par la précarité énergétique avec un taux de vulnérabilité supérieur à 47 % (EPCI de Summène-Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Pays Gentiane, Hautes-Terres communauté, et Cère et Goul en Carlades)

#### Précarité énergétique :

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

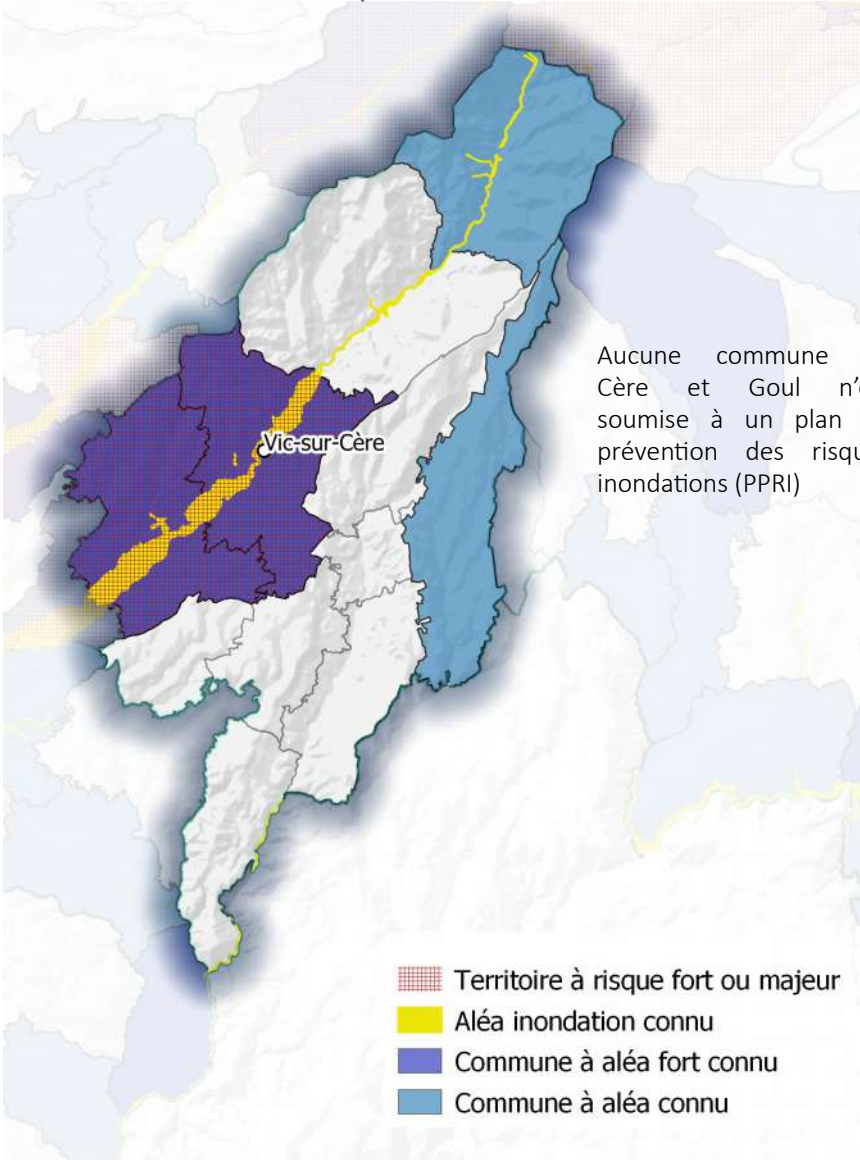
(*source : loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement*)

Mouvement de terrain



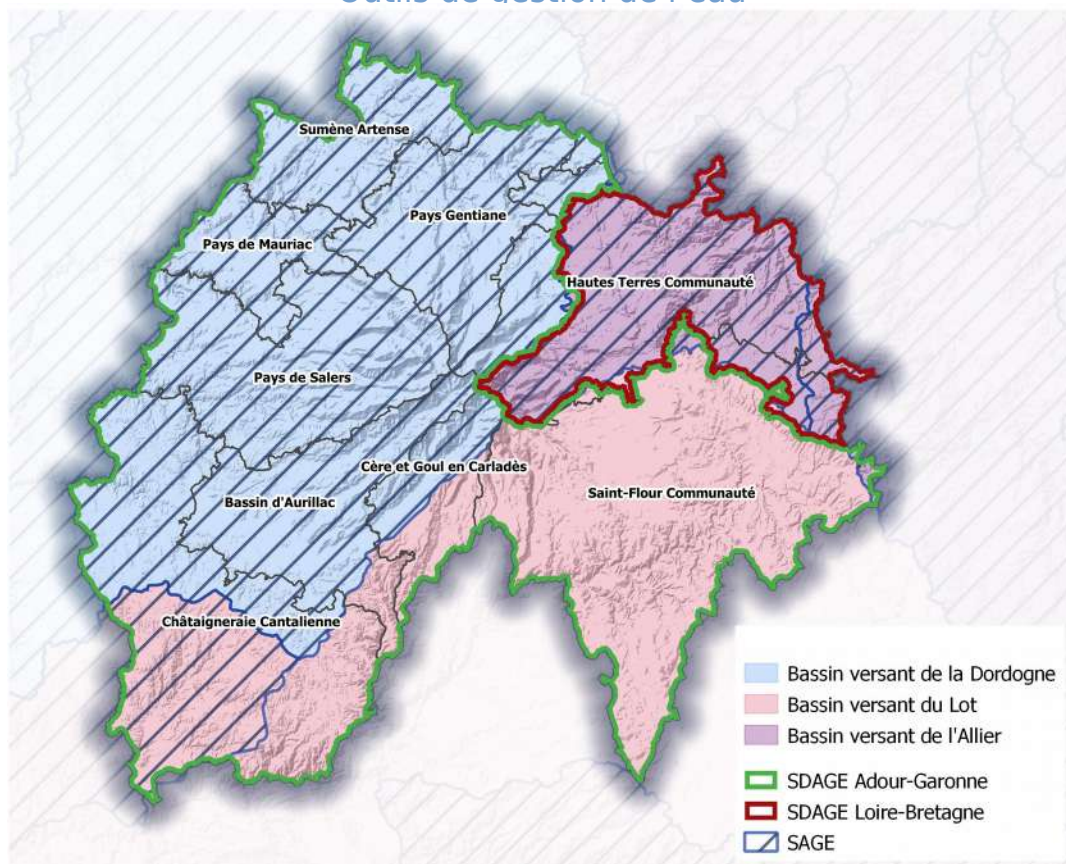
L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal. Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

Risque inondation



Aucune commune de Cère et Goul n'est soumise à un plan de prévention des risques inondations (PPRI)

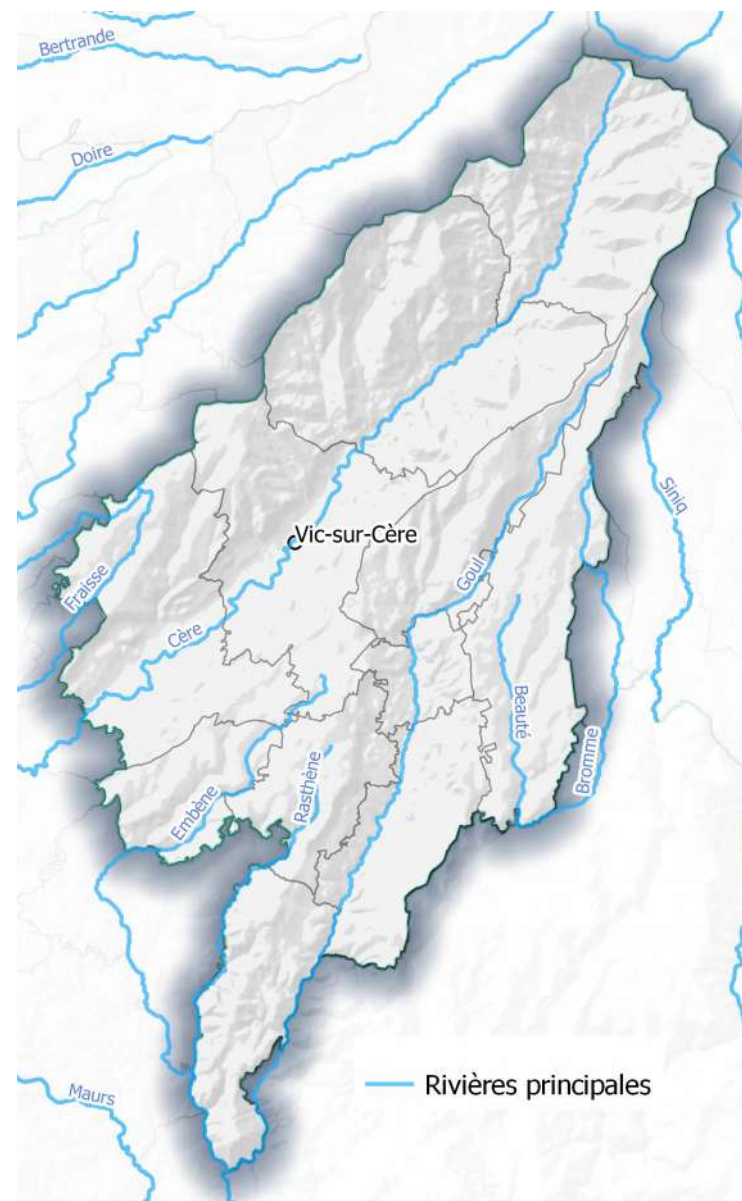
## Outils de gestion de l'eau



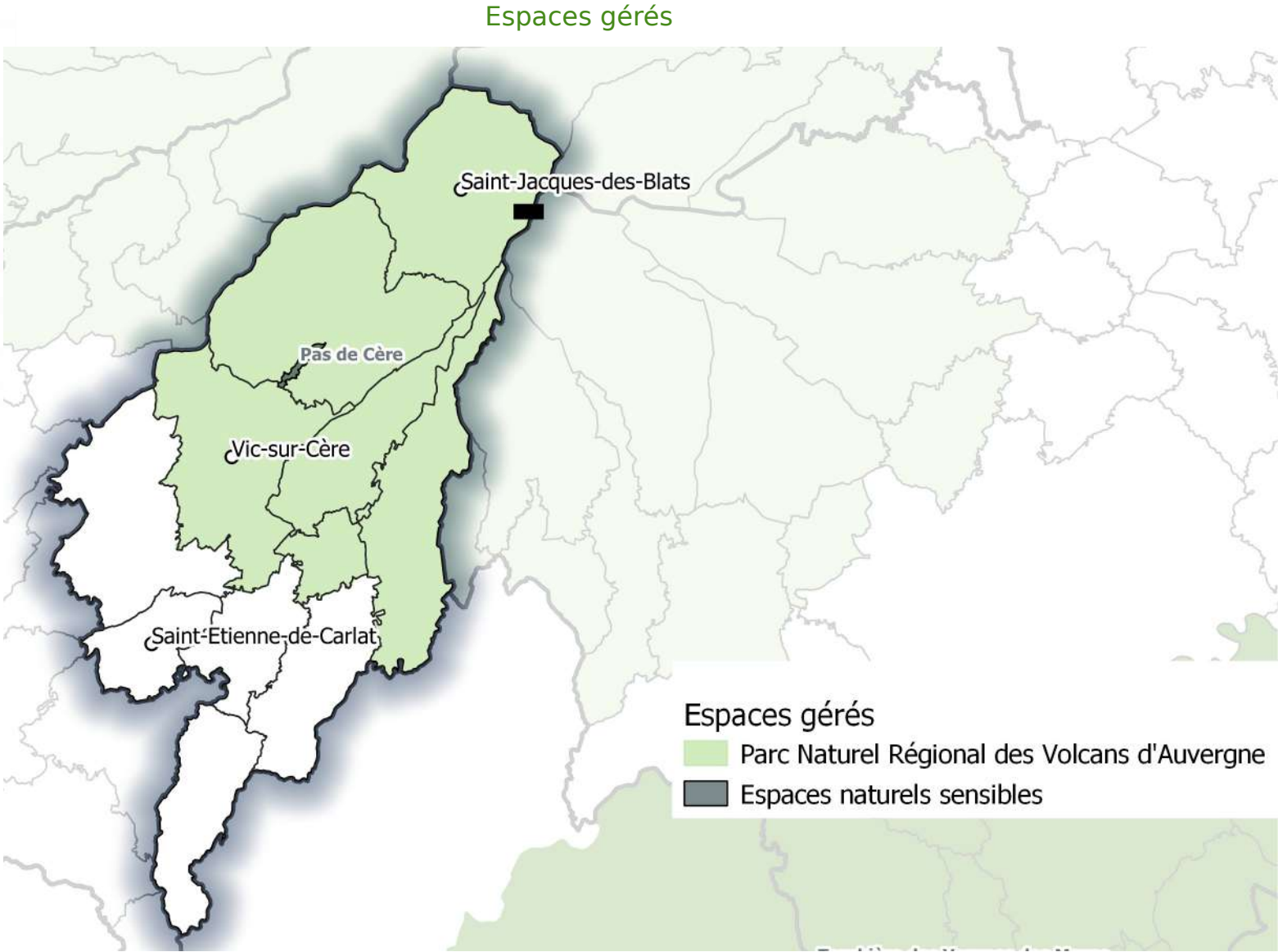
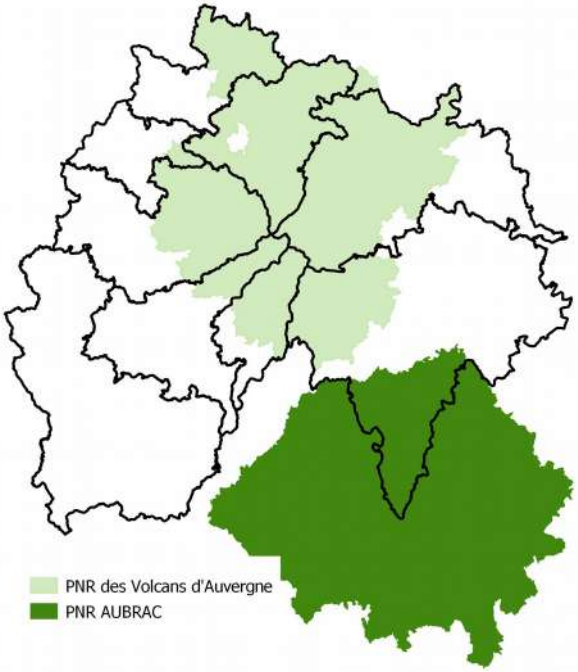
**SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)** : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

**SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)** : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.

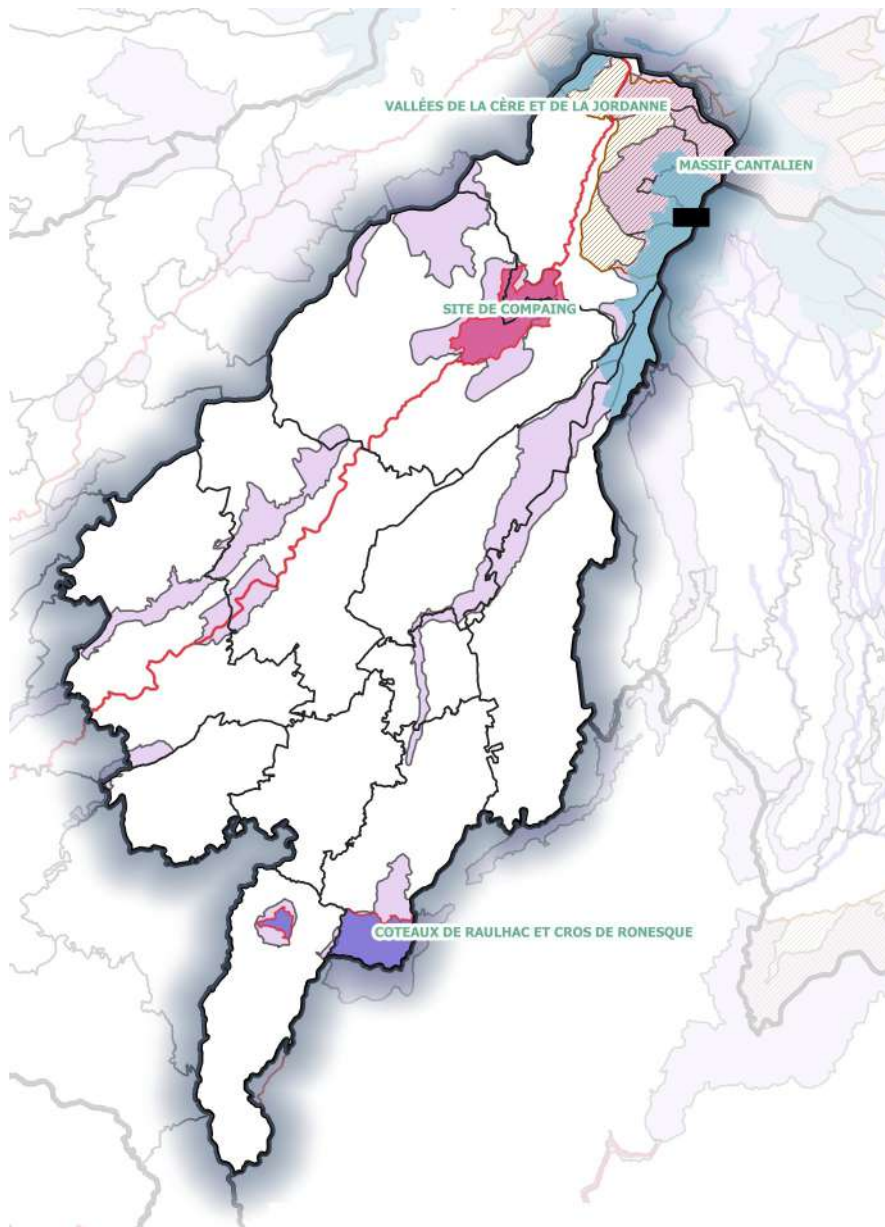
## Principaux cours d'eau



Zonages environnementaux



### Protection de la biodiversité



Le Cantal est riche de plusieurs zones natura 2000 qui ont pour objectif de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

#### Natura 2000 - Zone spéciale de conservation (ZSC)

- COTEAUX DE RAULHAC ET CROS DE RONESQUE
- MASSIF CANTALIEN
- SITE DE COMPAING
- VALLÉES DE LA CÈRE ET DE LA JORDANNE

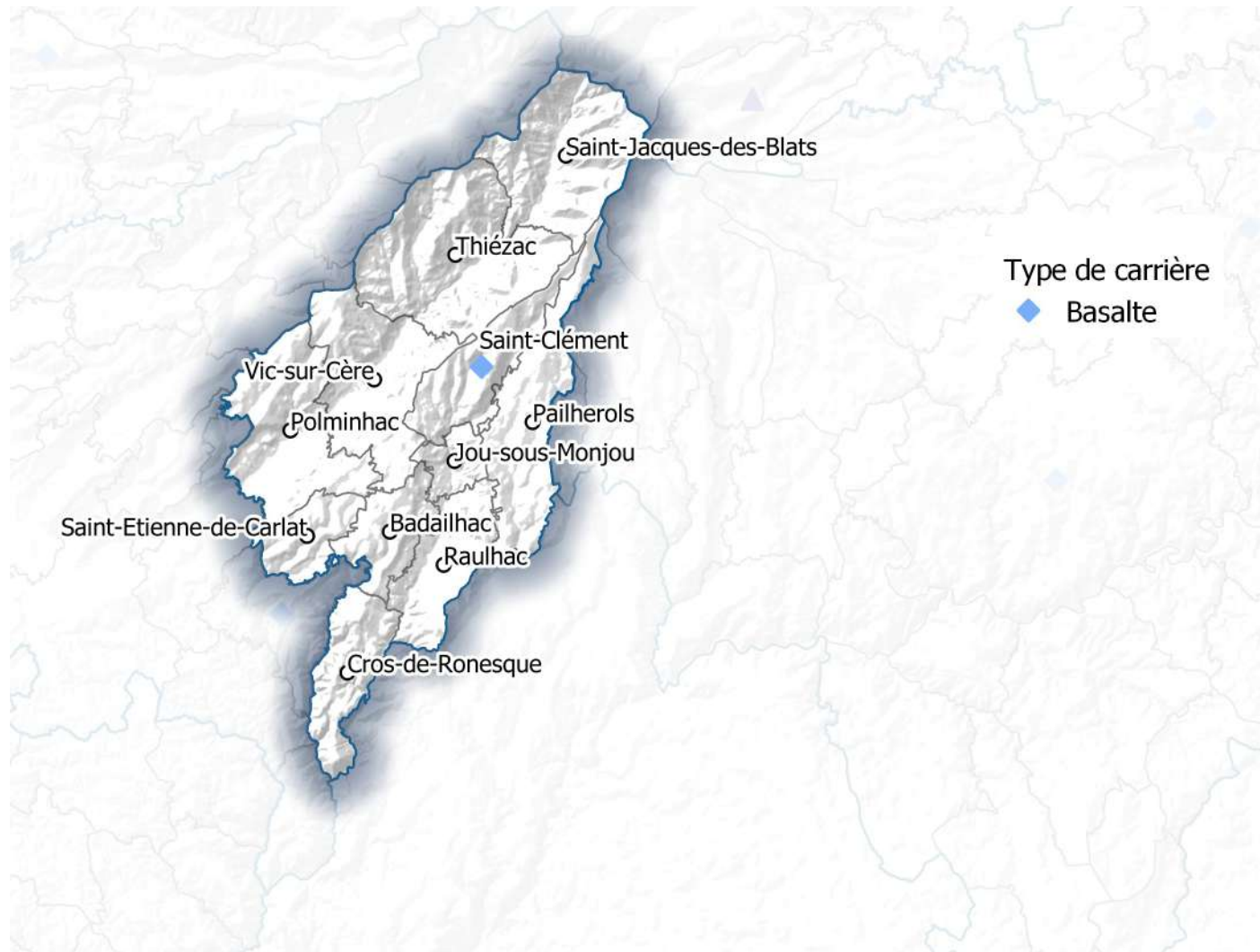
#### Natura 2000-Zone de protection spéciale (ZPS)

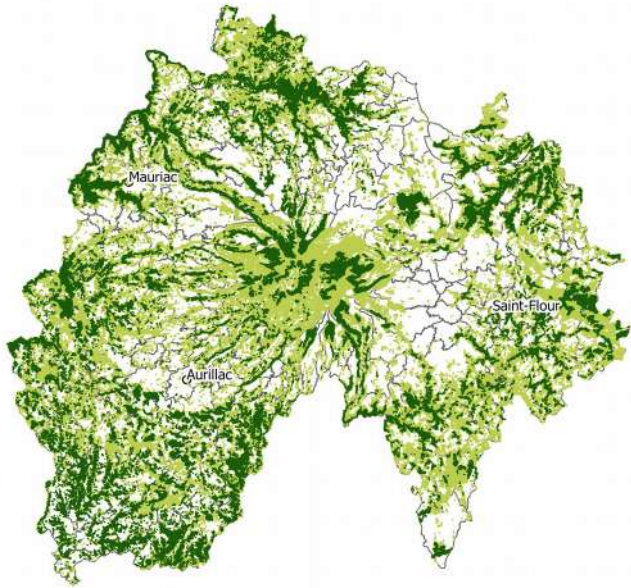
- Planèze de St Flour

#### Zonage de connaissance

- ⋮ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1

Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)

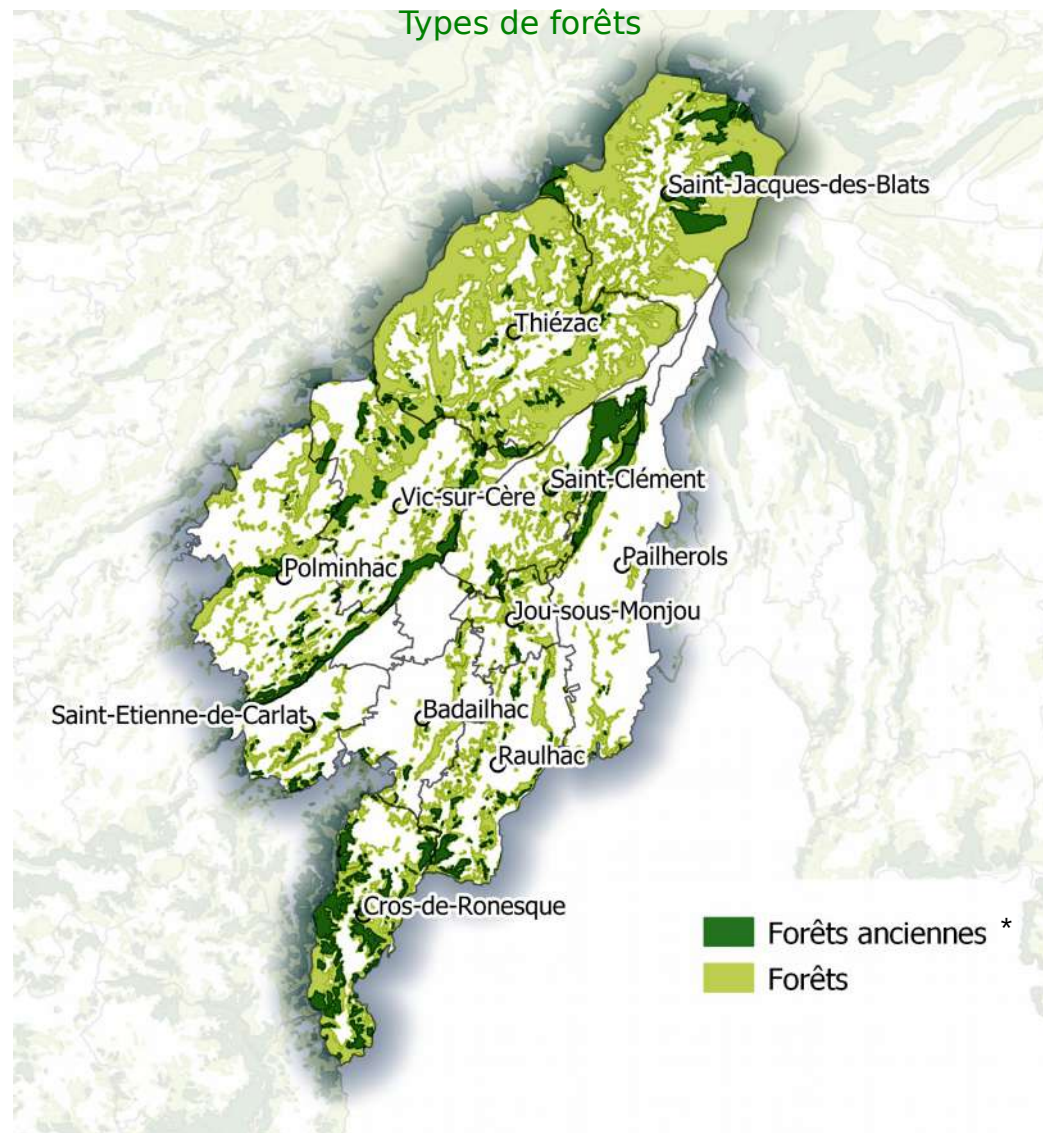




### Taux d'occupation du sol par la forêt :

Cère et Goul : 31 %

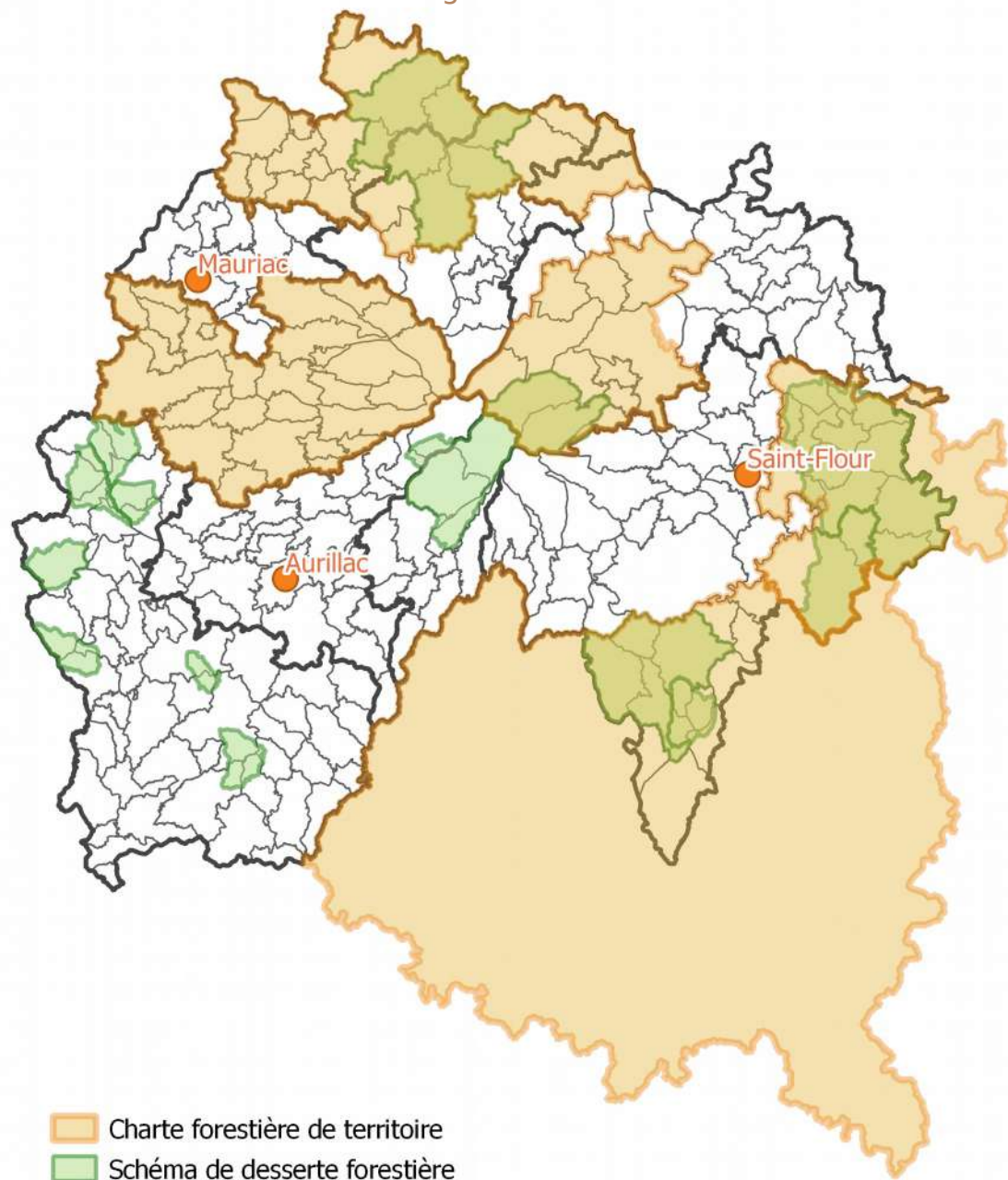
Cantal : 32 %



\*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol.  
A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

Source : inventaire forestier - IGN

### Les outils de gestion de la forêt

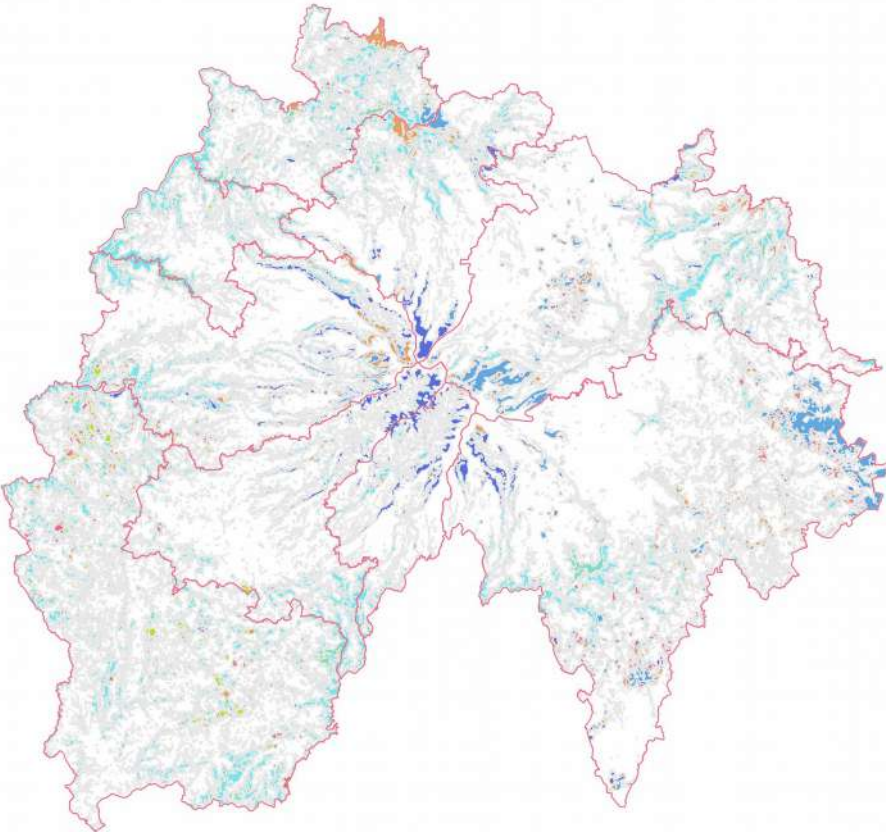


Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

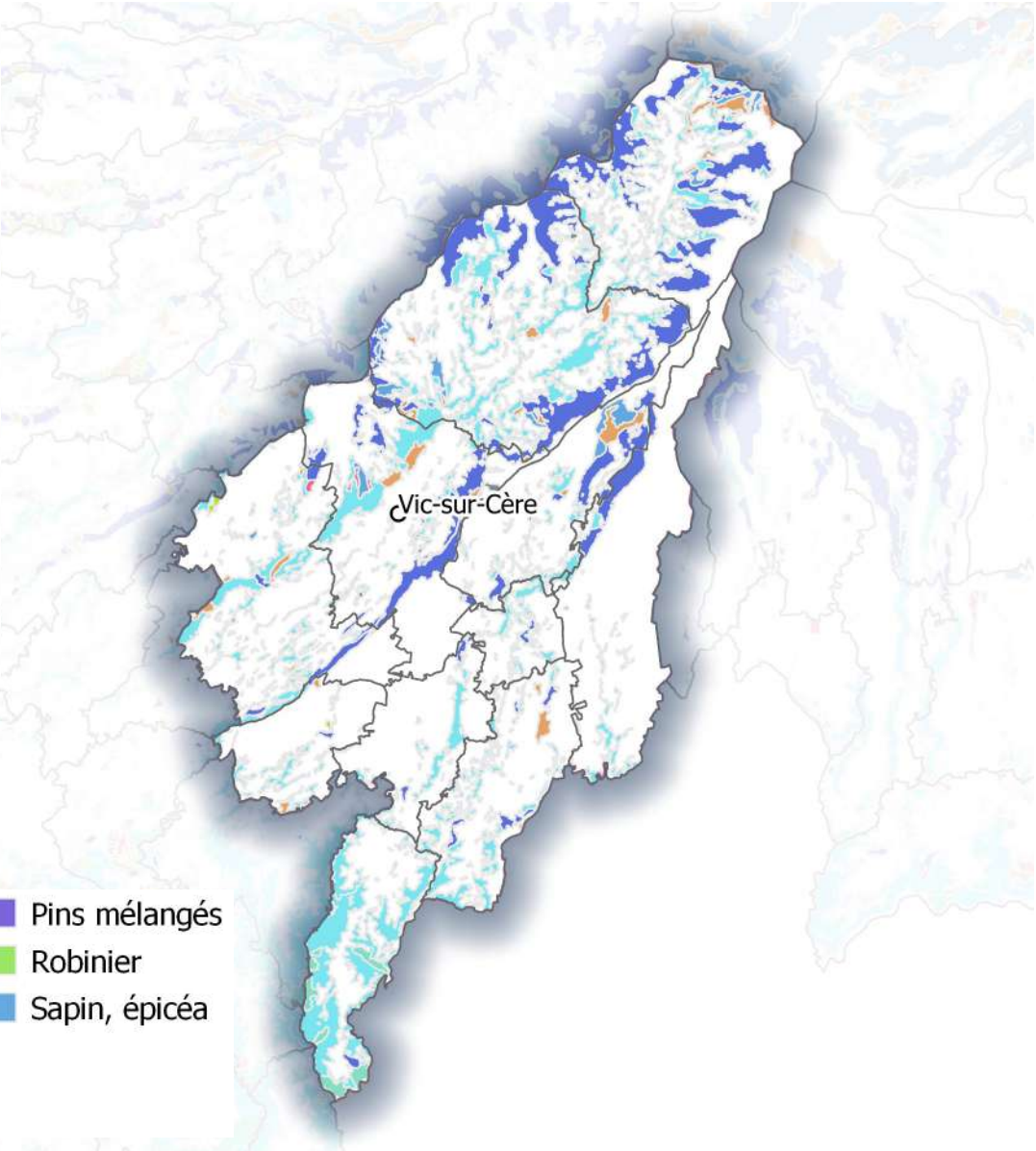
Source : Centre national de la propriété forestière

Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques





Type de boisement par essence

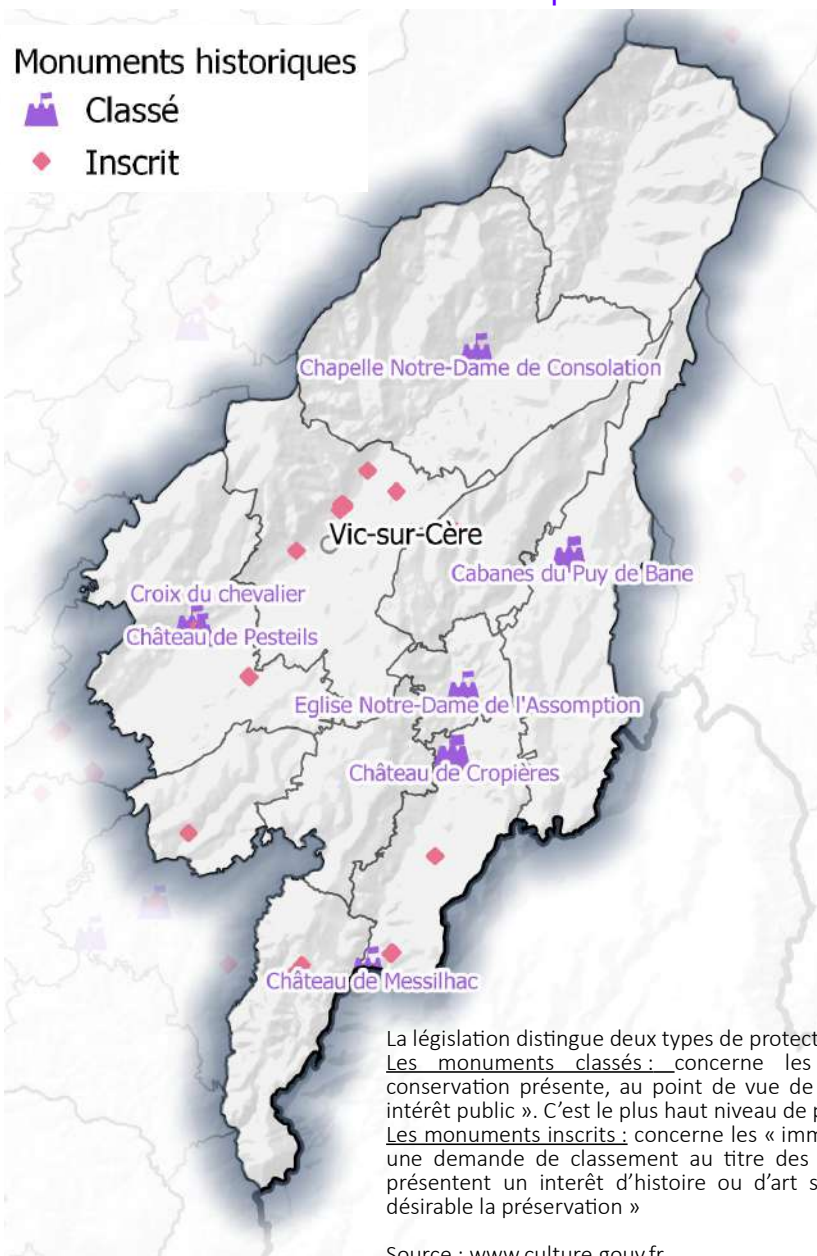


- |                |          |                       |               |
|----------------|----------|-----------------------|---------------|
| Châtaignier    | Feuillus | Non renseigné         | Pins mélangés |
| Chênes décidus | Hêtre    | Peuplier              | Robinier      |
| Conifères      | Mélèze   | Pin laricio, pin noir | Sapin, épicéa |
| Douglas        | Mixte    | Pin sylvestre         |               |

## Les monuments historiques

### Monuments historiques

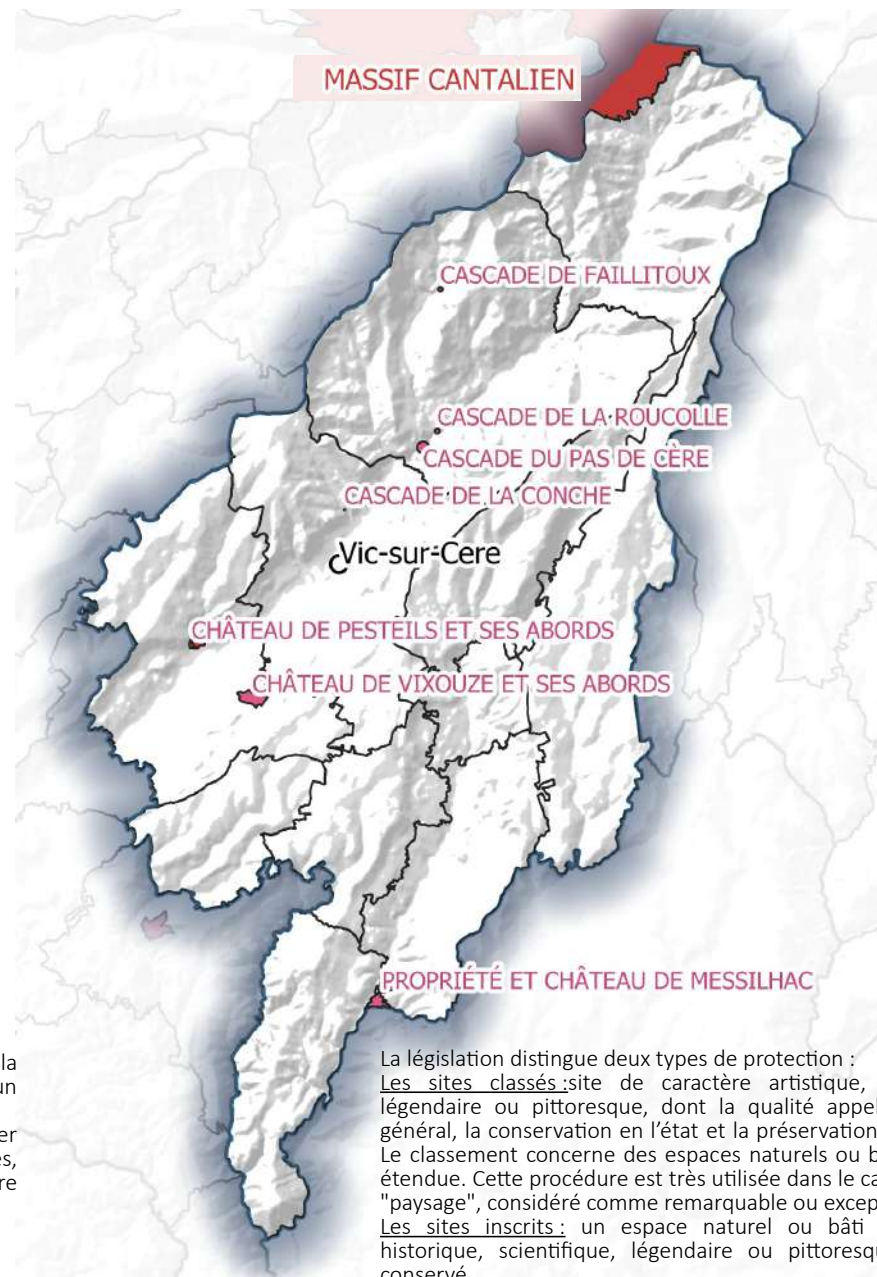
-  Classé
-  Inscrit



La législation distingue deux types de protection :  
**Les monuments classés :** concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.  
**Les monuments inscrits :** concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

## Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :  
**Les sites classés :** site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.  
**Les sites inscrits :** un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)